



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 58 – Avril 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 avril 2008.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Modification dans la composition des commissions et de certains représentants élus au sein de divers organismes.

Finances

1.2 - Budget Primitif communal 2008 – Reprise anticipée au Budget Primitif 2008 du résultat de fonctionnement 2007 - affectation du résultat.

1.3 - Taxes directes locales : fixation des taux 2008.

1.4 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux 2008.

1.5 - Subventions aux associations et au CCAS exercice 2008.

1.6 - Adoption du Plan Pluriannuel d'investissements (P.P.I.)

1.7 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2008.

1.8 - Fixation des nouveaux tarifs de la Bibliothèque municipale.

Direction des Ressources Humaines

1.9 - Personnel communal - modalité relative à la journée de solidarité.

Service juridique

1.10 - Création d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes pour la réalisation des travaux et de la mission de coordination sécurité et protection de la santé relatifs au réaménagement de la voirie rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot avec également une partie de la rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40 m).

1.11 - Demande de subventions relatives au réaménagement de la voirie rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot avec également une partie de la rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40 m).

1.12 - Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

1.13 - Délégation au Maire pour saisir la commission consultative des services publics locaux.

II - Services à la Population

Affaires scolaires

2.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

III - Culture, Jeunesse et Sports

3.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Cercle des Arts Plastiques pour la période 2008-2011.

3.2 - Convention d'objectifs triennale entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC) pour la période 2008-2011.

3.3 - Convention de mise à disposition de locaux sportifs et culturels pour l'association La Garenne Jeunesse.

3.4 - Convention pour la Charte « Qualité du service » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2008.

IV - Services Techniques

Bâtiments communaux

4.1 - Avenants au marché de rénovation et mise en valeur lumière de l'église Saint-Urbain Place de la Liberté – Société EGML (lot 2A : maçonnerie), GUERREIRO (Lot 5 : charpente-couverture-zinguerie), NOUVEL ASPECT (lot 6 : peintures intérieures et extérieures) et ETDE (lot 8 : électricité).

4.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour changer la destination du local sur une parcelle sise 53, rue de L'Aigle cadastrée N 163 en vue d'y installer la police Municipale.

V - Divers

5.1 - Décisions du Maire.

5.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures 05, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Chers collègues, nous passons aux délégations de vote. M^{me} Labrousse, qui me représente dans une réunion régionale, me donne délégation, M^{me} Raimbault à M. Dubois, M. Pinta arrivera en retard... délégation en attendant à M^{me} Lioret, M^{me} de Bellabre à M^{me} Vaussoué, M^{me} Fommarty à M^{me} Vingering, M. Citerne à M^{me} Thimel, M^{me} Kalfon à M. Pouilly, M. Graux à M^{me} Gaillabaud, M. Ballin à M. Butet, M^{me} Haberah à M. Barraquand et M^{me} Bavcevic à M. Macé.

Comme secrétaire de séance, Monsieur Dubois est candidat. Pas d'autres candidats ? (*Aucun.*)

Merci. Bravo, Monsieur Dubois.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 avril 2008.

M. le Maire

Sur le procès-verbal du 3 avril, y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé, bonsoir. Vous avez la parole.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Je voudrais tout d'abord excuser l'absence de Mme Bavcevic qui, suite à une intervention chirurgicale, ne peut pas être présente ce soir. En ce qui concerne le compte rendu du Conseil Municipal, je constate qu'en page 1 vous n'avez pas repris notre demande de vote en ce qui concerne la modification du tableau des emplois du personnel communal, et donc pour cette raison nous voterons contre le compte rendu.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vous prie de m'excuser pour le Journal Officiel : compte tenu de l'afflux de conseils municipaux, il y en a beaucoup actuellement, nous sommes un peu pris par le temps. Je vous propose de vous donner le bulletin officiel de cette séance avec celui de la précédente fois à la prochaine réunion. Vous les aurez sur les tables.

Très bien. Merci, Monsieur Macé.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Adopté à la majorité.

Merci.

Nous passons à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Tout d'abord, il y a... Avant cet élément, je vous ai donné lecture lors d'une dernière réunion du tableau du Conseil Municipal. En fait, il y a un élément du Code des Collectivités territoriales qui donne des instructions plus précises que ce que nous avons fait concernant le tableau. Le tableau doit être, au sein de chaque liste, organisé de telle manière que les conseillers municipaux soient classés selon leur âge. Le plus jeune ou la plus jeune des conseillers municipaux doit donc être en fin de liste. C'est pourquoi nous aurons logiquement un tableau qui se terminera, pour ce qui est de la liste que je menais, par M^{elle} Haberah, pour la liste de Monsieur Macé par M^{elle} Naturel et Monsieur Conway, toujours aussi jeune, termine sa liste.

Je vous donne lecture du tableau.

Le Maire, cela n'a pas bougé, toujours aussi jeune, Philippe Juvin ! Les Adjointes au Maire rivalisent de jeunesse : Claudine Labrousse, Jean-Pierre Hervo, Odile Roussillon, Yves Perrée, Brigitte Margaria, Arnaud Houtart, Isabelle Juvin-Marleix, Ghislain de Boustray, Monique Raimbault, Baptiste Dubois, Bernard Chaillet, Monique Mangeard, Jean-François Dransart, cela ne change pas.

En revanche, ensuite, on fait un classement par âge : Christine Vaussoué, Jean-Pierre Butet, Alain Pouilly, Brigitte Lioret, Xavier Pinta, Anne Fradin de Bellabre, Marie-Claude Thimel, Annie Vingering, Anne Fommarty, Geneviève Gaillabaud, Robert Citerne, Sylvie Kalfon, Pascal Graux, Jean-Philippe Ballin, Hervé Barraquand, Amira Haberah.

Ensuite, Philippe Billard, Françoise Bavcevic, Christophe Macé, Adélaïde Naturel, et enfin Christophe Conway.

Tout le monde est d'accord ? Pas de remarques sur ce nouveau classement ?

Je me souviens, il y a de nombreuses années, j'avais essayé lors d'une réunion avec M. ... (*inaudible*) de lui expliquer que j'avais lu cela dans le Code des Collectivités territoriales et on m'avait expliqué que cela ne s'appliquait pas. Finalement, cela s'applique bien, j'avais bien lu.

I - Administration générale

Secrétariat général

1.1 - Modification dans la composition des commissions et de certains représentants élus au sein de divers organismes.

M. le Maire

Sur le point suivant, c'est la modification dans la composition des commissions et de certains représentants élus au sein de divers organismes.

M^{me} Raimbault et M^{me} Mangeard, pour des raisons personnelles et de bonne organisation, souhaitent intervertir leurs délégations - et je suis tout à fait d'accord pour cette proposition -, M^{me} Mangeard devenant responsable des affaires sociales et des solidarités et M^{me} Raimbault des questions scolaires. Du coup, je vous proposerai d'intervertir leurs positions respectives dans les différents organismes auxquels nous avons désigné M^{me} Raimbault et M^{me} Mangeard et réciproquement. Je pense que personne n'y verra de difficulté particulière.

Il y a une difficulté technique, c'est que pour le CCAS, il convient de voter à bulletin secret. Nous allons donc procéder à deux votes, si vous le voulez bien, à moins qu'il y ait des remarques particulières.

On ne revotera pas sur la totalité de la liste, simplement M^{me} Raimbault ayant formellement démissionné, on va la remplacer par la candidature de M^{me} Mangeard, ou d'un autre candidat si un autre candidat est élu, mais cela reflète la proportionnelle. Pour les autres organismes, je vous proposerai de voter à main levée si vous en êtes d'accord.

Pas de remarques particulières ? On passe au vote.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pourriez-vous nous rappeler, quand on avait désigné les membres du CCAS, cela avait été une liste bloquée, je crois ?

M. le Maire

Oui, avec la proportionnelle entre vos listes et la mienne.

Plutôt que de reprendre toute la liste, je vous propose de reprendre un bulletin blanc. Si vous voulez voter pour M^{me} Mangeard, votez « Mangeard », sinon votez blanc.

(Il est procédé au vote.)

Deux scrutateurs sont désignés, M^{elle} Naturel et M. Barraquand, et le secrétaire de séance procède au dépouillement.

Mes chers collègues, pendant que le bureau travaille, êtes-vous d'accord pour que nous votions à main levée ?

À moins que vous ne soyez pas d'accord, je propose de grouper : M^{me} Raimbault serait titulaire à La Tournelle, titulaire aux Vallées et à la commission des affaires scolaires. M^{me} Mangeard serait suppléante aux Vallées, à la mission locale, à ... *(inaudible)* et Rives de Seine. Personne n'y est opposé ? Personne ne s'abstient ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur ces différents votes, nous ne participerons pas à ces votes.

M. le Maire

4 personnes ne participent pas au vote.

Nous attendons le résultat du dépouillement.

35 bulletins.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. CONWAY.
M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL ne prennent pas part au vote.

Finances

1.2 - Budget Primitif communal 2008 – Reprise anticipée au Budget Primitif 2008 du résultat de fonctionnement 2007 - affectation du résultat.

M. le Maire

Point 1.2, la reprise anticipée au Budget Primitif 2008 du résultat de fonctionnement, Monsieur Chaillet.

M. Chaillet

Budget Primitif communal 2008, reprise anticipée au Budget Primitif 2008 du résultat de fonctionnement, affectation du résultat.

Mes chers collègues, à l'issue de la journée complémentaire, l'exécution du budget 2007 fait ressortir un résultat prévisionnel de fonctionnement de 4 040 320,92 euros.

Compte tenu d'un résultat antérieur reporté d'un montant de 1 270 185,60 euros, l'excédent de fonctionnement prévisionnel est donc de 5 310 506,52 euros.

La section d'investissement présente quant à elle un solde d'exécution négatif de 5 690 632,69 euros. Il en résulte un besoin de financement total de la section d'investissement de 2 597 683,57 euros.

Je vous propose par conséquent de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2008 l'excédent de fonctionnement 2007 prévisionnel s'élevant à 5 310 506,52 euros et d'affecter le résultat comme suit :

- affectation en réserve d'investissement : 2 597 683,57 euros,
- report en fonctionnement : 2 712 822,95 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des questions ou des remarques suite à l'intervention de Monsieur Chaillet ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VALUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, WINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY

Adopté à la majorité.

Merci.

1.3 - Taxes directes locales : fixation des taux 2008.

M. le Maire

Point 1.3, Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

Taxes directes locales, fixation des taux 2008.

Mes chers collègues, je vous propose de fixer les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2008 ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation : 10,48 % ;
- foncier bâti : 11,57 % ;
- foncier non bâti : 17,24 % ;
- taxe professionnelle : 13,04 %,

soit, déduction faite des allocations compensatrices (312 948 euros), un produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget de 20 548 652 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur Chaillet a une présentation très pudique, ce soir, des taux, parce qu'il oublie de préciser - mais serait-ce innocent, je ne sais pas - que ces taux augmentent par rapport à 2007, autour de 5 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, et de plus de 7 % pour la taxe professionnelle.

Ce soir, vous nous proposez tout simplement d'augmenter les impôts des Garennois aussi bien d'un point de vue taux que d'un point de vue revalorisation des bases, car je rappelle que les bases aussi augmentent via la loi de finances votée par l'Assemblée nationale et le Sénat et que cette augmentation est de 1,8 %. Ce soir, vous nous proposez tout simplement une augmentation de près de 7 % des impôts locaux sur notre ville.

Devrais-je vous rappeler, Monsieur Chaillet, que depuis que vous êtes Maire Adjoint, avec vos collègues, les impôts locaux ont augmenté de près de 40 % dans notre ville, se décomposant d'une manière précise entre 28 % pour les taux et 12 % pour les valeurs locatives ? Chaque année, depuis 2001, les impôts ont augmenté en moyenne de 5 %. Voici le résultat de votre gestion alors que le produit est lui en augmentation de 68 % depuis 2001. Pour une famille garennoise, parce que je crois qu'il est intéressant ensuite derrière ces pourcentages de les traduire en euros, et donc pour une famille garennoise moyenne, c'est-à-dire avec deux enfants, qui habite dans un appartement, le coût d'augmentation sera de près de 80 euros cette année sur la taxe d'habitation et la taxe foncière quand on est propriétaire de son appartement. Voici ce que vous nous proposez ce soir.

Vous imaginez bien que nous ne serons pas d'accord avec ces augmentations. Ces augmentations servent-elles les intérêts des habitants de notre commune, c'est-à-dire permettent-elles par exemple d'instaurer le quotient familial, de construire des logements sociaux, de rénover les bâtiments publics ? À toutes ces questions et ces actions, la réponse est « non », et on aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure dans le cadre du Budget Primitif que vous proposez.

Voici les raisons pour lesquelles nous n'accepterons pas l'augmentation des impôts que vous nous proposez ce soir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres interventions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais juste poser avant tout une question : sur les taxes d'habitation, est-ce qu'il y a des abattements qui sont prévus dans les cas particuliers de faibles revenus ?

M. le Maire

Monsieur Conway, c'est une des particularités de la taxe d'habitation, et cela fait l'objet de débats depuis plusieurs dizaines d'années maintenant, la taxe d'habitation s'applique d'une manière uniforme à tous les propriétaires et n'est pas amendée sur le revenu. C'est une des discussions qu'il y a très régulièrement à l'Assemblée nationale et au Sénat pour savoir s'il conviendrait que cette taxe puisse être modifiée en fonction des revenus, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Conway

Vous confirmez qu'il n'y a pas d'abattement ?

M. le Maire

Il n'y a pas d'abattement. Il y en a quelques-uns que je n'ai plus en tête, que je pourrais vous passer, mais ils ne sont pas de l'ordre de ceux que vous évoquez.

M. Conway

Je vous demanderai si vous pouvez vérifier ce point parce que cela me semble une manière de moduler cette hausse, parce qu'il y a des abattements qui peuvent être décidés par le Conseil Municipal.

M. le Maire

Bien sûr.

M. Conway

... notamment en appliquant un certain pourcentage d'abattement de la valeur locative moyenne, la possibilité de faire un pourcentage d'abattement pour les personnes à charge et de faire également 5 % d'abattement pour les personnes à faibles revenus, qui gagnent moins de 25 000 euros par an, avec également le plafonnement.

Sous cette réserve, c'est l'information que j'ai eue, ce serait une manière d'alléger la charge qui est actuellement très lourde pour ces familles.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

Deuxième chose, concernant les taxes, je rejoins Christophe Macé sur son intervention, sur le fait que cette hausse est vraiment très sensible. Je vais insister également sur la taxe professionnelle qui, entre 2006 et 2008, apporte une contribution de hausse de plus de 1 million, soit 14 % sur deux ans.

Je rappellerai que la taxe professionnelle a également comme impact d'encourager ou de décourager des entreprises de s'implanter sur La Garenne-Colombes. Actuellement, cela n'aura pas d'impact très fort parce qu'on vit sur une rente de situation avec l'implantation de PSA, de la RATP et de France Télécom. À l'avenir, dans le cadre de la commission développement économique, je pense que c'est un point sur lequel il va falloir vraiment se pencher pour accompagner le développement économique d'une véritable réflexion sur comment attirer les entreprises sur le territoire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci infiniment.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Je veux simplement attirer l'attention du Conseil Municipal sur certains chiffres et je ne ferai pas de commentaires, je pense que vous le savourerez vous-mêmes : la Ville de La Garenne-Colombes aura une taxe d'habitation aux alentours de 10,48 %. L'année dernière, la Ville de Clamart avait une taxe d'habitation de l'ordre de 14,27 %. J'ai dit que je ne faisais pas de commentaires.

M. Conway

Je crois que les entreprises qui seraient susceptibles de venir sur La Garenne-Colombes ne sont pas celles qui sont intéressées pour venir sur Clamart.

M. le Maire

Je ne pense pas non plus.

M. Conway

Je crois que la commune qui est à côté de nous, Courbevoie, a une taxe professionnelle qui est de 7 %, elle a augmenté cette année cette taxe de 1,5 %, enfin se propose parce que son Conseil a lieu ce soir, et notre véritable réflexion doit porter par rapport aux communes environnantes.

M. le Maire

Merci. Je parlais de la taxe d'habitation, mais d'accord.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, j'avais pensé que vous alliez intervenir sur Clamart qui, et je dois dire, mais c'est intéressant, est votre référence maintenant dans le 92...

M. le Maire

Une des références !

M. Macé

J'en parlerai au Maire de Clamart pour lui dire que, dans le nord du 92, la référence est maintenant la Ville de Clamart, c'est intéressant. Je pense qu'il en sera honoré !

M. le Maire

Je serai ravi de...

M. Macé

Au niveau de la taxe d'habitation, ce qui est intéressant dans les chiffres... Alors évidemment qu'on peut parler du pourcentage, on en a déjà parlé ici, ce n'est qu'un des éléments qui nous permet de dire la réalité des impôts locaux. Un autre élément est beaucoup plus intéressant, c'est de savoir combien on paie de taxe d'habitation par habitant, parce que c'est cette réalité-là, chaque habitant a en fin de compte à monnayer sa participation à la contribution de l'action publique.

Avec vos propositions, Monsieur le Maire, nous allons arriver à La Garenne-Colombes à 237 euros, et à Clamart qui a donc un peu plus de 14 %...

M. le Maire

Il y a deux ans.

M. Macé

Il y a deux ans, mais c'est intéressant, à la différence d'ici, à Clamart, même en 2008, les impôts n'augmentent pas. Je ferme la parenthèse.

Par rapport à ces 237, combien les Clamartois paient-ils de taxe d'habitation ? C'est ce qui est intéressant. Nous en sommes à 239 euros dans cette ville. À Clamart, on paie deux euros de plus seulement de taxe d'habitation qu'à La Garenne-Colombes, mais est-ce qu'on a moins de services publics qu'à La Garenne-Colombes ? À Clamart, on trouve des gymnases, bien entretenus, on trouve des stades, correctement entretenus, on trouve un cinéma, un théâtre, le quotient familial pour l'ensemble des activités proposées aux jeunes et aux moins jeunes. Voici pour deux euros de plus ce que l'on trouve à Clamart par rapport à La Garenne-Colombes. Ce n'est pas si mal que cela. Je dirai au Maire de Clamart que vous êtes satisfait de sa gestion. Je pense que le candidat UMP appréciera !

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je note aussi avec plaisir que vous expliquez aux Garennois que Clamart c'est très bien et que ce que vous voudriez faire à La Garenne-Colombes, c'est Clamart. Nous en sommes tous ravis. Chacun jugera du caractère agréable relatif de la ville de La Garenne-Colombes et de la ville de Clamart. En tout cas, à La Garenne-Colombes, les habitants ont choisi.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

1.4 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : fixation du taux 2008.

M. le Maire

Nous passons au point suivant, Monsieur Chaillet, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

M. Chaillet

Mes chers collègues, la loi des finances initiale pour 2004, dans son article 107, a prévu qu'à compter de l'exercice 2005, les communes votent un taux de TEOM et non plus un produit. À cet effet, les services fiscaux ont fait parvenir la notification 1259 TEOM qui fait apparaître une base prévisionnelle de 44 333 817 euros. Je vous propose de fixer le taux pour 2008 à 7,62 %, soit un produit attendu de 3 378 237 euros.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Chaillet.

Avez-vous des remarques particulières sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Mes chers collègues, le plan de rigueur que vous proposez aux Garennois continue par rapport à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui, là aussi, augmente de 5 %. Je rappelle aussi évidemment la valorisation de la valeur locative de 1,8 %. Nous sommes donc à 6,8 %.

Comme le Maire aime bien citer des pourcentages et se comparer aux autres villes du 92, en 2007, quelle était la situation de La Garenne-Colombes ? Je comprends très bien que dans vos documents électoraux, ça, vous ne l'avez pas publié, parce que nous étions 34^{èmes} sur 36, à 7,26, vous proposez 7,62. Il y avait juste derrière nous Villeneuve-La-Garenne (7,34) et Asnières (7,45).

Si les autres communes n'augmentent pas, et *a priori* selon les informations de la ville d'Asnières, qui est la dernière à 7,45, qui demain votera ses taux d'imposition, et le nouveau Maire proposera de ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous risquons de devenir la dernière commune avec le taux d'imposition le plus élevé. Voici ce que vous nous proposez ce soir. On peut supposer que des communes... La première commune est Courbevoie à 1,47 % et après il y a les 35 autres communes du 92. Ce soir, vous nous proposez quasiment de devenir la commune où le taux d'imposition est le plus élevé dans le département. Évidemment nous voterons contre votre proposition.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres prises de parole ? (*Aucune.*)

Monsieur Macé, mais je pense que vous le savez donc je vais vous le rappeler juste en passant, la TEOM n'est que l'équilibrage d'une dépense. On compense avec la TEOM ce que coûte un marché, en l'occurrence le marché d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, point pour point, euro pour euro. Il s'agit d'un service qui est rendu aux Garennois et que nous payons. Il n'y a pas de possibilité d'encaisser, via la TEOM, des recettes qui seraient supérieures à ce que la Ville et les Garennois paient pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères. Nous avons considérablement amélioré le système de collecte des ordures avec, ne serait-ce qu'il y a maintenant un an, la collecte des déchets verts. Eh bien tout cela se retrouve, euro pour euro, dans la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Pour faire baisser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il faut faire baisser le service ou l'avoir moins cher. Vous êtes membre de la commission d'appel d'offres, je n'ai pas souvenir que vous ayez proposé d'adopter un prestataire moins cher le jour où nous avons choisi le prestataire actuel. Je ne doute pas, compte tenu de votre intervention d'aujourd'hui, que lors du vote de la commission d'appel d'offres, qui a lieu l'année prochaine, dans un an, votre vote sera différent et probablement nous proposerez-vous de choisir un prestataire moins cher et sûrement d'aussi bonne qualité.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Cela veut dire que le prestataire a augmenté ses tarifs ?

M. le Maire

La formule est liée essentiellement à la hausse des carburants, laquelle a été importante l'année dernière et beaucoup de marchés indexés sur cet élément, parce qu'ils ont besoin d'énergie pour collecter et traiter les ordures ménagères, s'en sont ressentis, plus évidemment la nouvelle prestation.

M. Conway

Cela veut dire qu'il y a une piste à explorer qui est de passer aux véhicules électriques.

M. le Maire

Ils sont déjà électriques !

M^{me} Juvin-Marleix

Il y a également une augmentation de la redevance que nous payons au SYELOM, qui a augmenté de 8 %. Il y a un certain nombre de choses en dehors de l'augmentation du prix du carburant.

M. le Maire

L'augmentation du SYELOM étant également due à ...* (*inaudible*). C'est une situation assez schizophrène parce que la société a la volonté de traiter les déchets de plus en plus efficacement, ce qui est très bien puisque nous préparons une planète plus propre pour nos enfants que nos parents ne nous l'ont préparée, ce qui est vertueux et tout à fait bien. Maintenant il n'y a pas de secret : le traitement plus sévère d'un déchet d'aujourd'hui coûte plus cher que les décharges d'hier, et personne, j'espère, ne souhaite revenir aux décharges publiques d'hier et d'avant-hier. Le traitement des ordures ménagères aujourd'hui, si nous voulons qu'il soit efficace, doit suivre des coûts qui vont être de plus en plus importants. Quand je parlais du traitement des déchets verts en disant que c'était la nouvelle prestation, j'en oubliais une, plus importante d'ailleurs, qui consiste à traiter les déchets « EEE », d'équipements électriques et électroniques. C'est une prestation nouvelle qui coûte très cher. C'est le prix à payer pour que nous polluions moins que ce que nos parents ont pollué.

M. Conway

Est-ce que vous avez vu pu voir si dans les communes voisines la hausse est similaire ?

M. le Maire

Pour ce qui est du SYELOM l'augmentation est automatiquement identique. Il est probable que pour tout le monde, l'augmentation du pétrole étant la même à Villeneuve-La-Garenne et à Anthony...

M. Conway

À Courbevoie, par exemple, ils ont le même prestataire.

M. le Maire

Il y a fort à parier. La même formule de révision est appliquée sur tous les contrats du prestataire en question.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour compléter l'information des membres du Conseil, entre 2000 et 2008, vous proposez une augmentation du produit de 1,2 million, cela correspond à cette augmentation que vous nous proposez ce soir... Le taux a augmenté quasiment chaque année depuis 2001.

Si nous reprenons l'exemple de notre famille garennoise, ce sera intéressant tout au long du mandat de suivre cette famille pour voir ce que vous décidez, en tout cas ce soir, l'augmentation va être de 20 euros. Ce soir, vous proposez à cette famille d'augmenter les impôts de 103 euros par rapport à 2007.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Mes chers collègues, si vous souhaitez que nous fassions baisser la prestation de collecte des ordures ménagères, c'est possible, puisqu'encore une fois, la taxe que nous votons ce soir est exactement égale au coût du traitement des ordures ménagères. Nous ne mettons pas un euro de côté, grâce à cette taxe nous payons exactement ce que nous coûtent la collecte et le traitement des ordures ménagères.

La solution que je vous propose, si vraiment vous le souhaitez, Monsieur Macé, c'est de revoir à la baisse la prestation. C'est possible. On peut effectivement abandonner les déchets verts, ou voir s'il y a d'autres éléments dans le contrat, par exemple une collecte en moins, c'est possible... Mais il faut dans ce cas dire les choses.

Nous n'allons pas conclure sur ce sujet-là, Monsieur Macé, mais que nul n'en ignore. C'est une taxe en réalité qui paie une prestation précise.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Le reste.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GALLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

1.5 - Subventions aux associations et au CCAS exercice 2008.

M. le Maire

Point suivant, subventions aux associations, je passe la parole à Monsieur Chaillet.

M. Chaillet

Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir voter aux diverses associations et au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2008 les subventions dont vous avez le détail et qui arrivent au montant de 2 716 317 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

C'est la litanie des subventions aux associations qui sont très diverses.

Avez-vous des questions sur un certain nombre de ces associations ? Après on passera au vote, mais d'une manière un peu compliquée parce qu'il ne faut pas que ceux d'entre vous qui appartiennent au bureau ou à l'exécutif de ces associations se votent eux-mêmes une subvention. Ils sont donc obligés en théorie de sortir de la salle. La jurisprudence a évolué, maintenant il faut que vous sortiez de la salle ! Comme nous sommes des gens pragmatiques, vous sortirez mentalement de la salle !

Avez-vous des questions ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{elle} Naturel

Je voudrais poser une question au niveau du montant des aides. Je voudrais savoir par exemple pourquoi l'orchestre Telemann avait une augmentation de 1 000 et pourquoi les autres associations avaient une baisse, comme le Conservatoire de Musique ou le Cercle des Arts Plastiques, l'Olympic Garennois de natation et l'association Football Club de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

La première observation portait sur Telemann. Il y a une augmentation parce que nous réglons au prorata du nombre de concerts qui sont organisés. Il y a une sorte de péréquation. Plus de concerts, plus de subvention, moins de concerts, moins de subvention.

Nous baissions la subvention du Conservatoire de Musique parce que nous avons repris en gestion directe municipale l'enseignement de la musique dans les écoles. Dans toutes les écoles élémentaires, il y a de l'initiation musicale, qui auparavant était gérée directement par l'association du Conservatoire de Musique, qui payait des professeurs. Les professeurs ne sont plus payés aujourd'hui par le Conservatoire, ils sont payés en direct sur la masse salariale de la Ville. La diminution que vous observez se retrouvera dans la masse salariale de la Ville en augmentation.

Concernant le foot, il y a 20 000 euros de moins parce qu'il s'est avéré que Jean-François Dransart avait fait une évaluation comme quoi ils avaient besoin de moins 20 000 euros. Il ne fallait pas me le dire deux fois.

La natation, il y a moins 20 000...

M. Dransart

Pour la natation, les responsables ont un besoin prévu pour 2008, et quant au football, il y a plusieurs critères, notamment l'augmentation de l'effectif, le fait qu'ils vont toucher une subvention du Conseil général, et la fixation sur plusieurs années, en plusieurs étapes, de l'augmentation des droits à l'association pour les hors Garennois. Il n'y avait pas tellement d'écart, on a décidé de mettre un écart plus important, et ce sur plusieurs années. Cela permet de réduire considérablement la subvention pour le football pour cette année et l'année prochaine.

M. le Maire

Vous faites payer les non Garennois ?

M. Dransart

Oui.

M^{elle} Naturel

Il y avait également le Cercle des Arts Plastiques.

M. le Maire

L'exposition « *Noir et Blanc* » qui a eu lieu l'an dernier n'a pas eu lieu cette année. Elle a lieu une fois tous les deux ans.

M. Billard

Sur le tennis club, l'augmentation de 38 000, je pense, est liée au développement de l'école de tennis ?

M. le Maire

Oui.

M. Billard

Et l'augmentation de l'AEGC, il y a 7 000 euros de plus ?

M. le Maire

L'AEGC, plus 7 000 euros ?

M. Dransart

Il y a plus de tennis. On avait voté une subvention exceptionnelle pour l'année dernière. Là on est en subvention normale.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Une question concernant le CCAS, il me semble que le budget a baissé, de 794 000 à 780 000.

M. le Maire

Le budget était calé en fonction du réalisé.

M. Conway

Et le réalisé ?

M. le Maire

Les besoins du réalisé sont couverts par le budget proposé.

M. le Maire

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Nous allons procéder au vote. Je vous rappelle qu'il ne faut pas que vous votiez pour une association dont vous êtes membre actif et dirigeant.

Je vais vous appeler chacun à votre tour et vous allez dire les associations pour lesquelles vous ne prendrez pas part au vote. Après, on votera sur toutes les associations en global, avant d'en retirer certaines bien entendu...

Mme Labrousse n'est pas là.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Cercle Philatélique.

M^{me} Roussillon

Cercle des arts plastiques.

M. Perrée

Le COS, les ACPG-CATM, l'UNC, le Souvenir français, le Cercle des Arts Plastiques, l'AEGC, le Comité local des Médailleurs de la Jeunesse, la SNAAG.

M. le Maire

D'accord.

M^{me} Margaria

Je vote pour tout.

M. Houtart

Je vote pour tout.

M^{me} Juvin-Marleix

Je vote pour tout.

M. de Boutray

AEGC.

M^{me} Raimbault est absente.

M. Dubois

Cactus TV et La Garenne-Colombes Jeunesse.

M. Chaillet

UNC et SHERPAS.

M^{me} Mangeard

AEGC.

M. Dransart

Uniquement les membres du bureau ou toutes les associations ?

M. le Maire

Cela dépend de votre niveau. Quand vous êtes président, membre du bureau, c'est sûrement non. Si vous êtes un membre influent de l'association, c'est non.

M. Dransart

La Garenne-Colombes Jeunesse, les Médaillés Jeunesse et Sport.

M^{me} Vaussoué

Croix-Rouge et AEGC.

M. Butet

Foyer Esquimaux.

M. Pouilly

AEGC.

M^{me} Lioret

Je vote pour tout.

M. Pinta

Mon association ne demande pas de subvention donc je vote tout.

M^{me} Fradin de Bellabre

Je vote pour tout.

M^{me} Thimel

Comité des Fêtes du Quartier des Vallées.

M^{me} Vingerling

Je vote tout.

M. le Maire

M^{me} Fommarty n'est pas là.

M^{me} Gaillabaud

AEGC.

M. Barraquand

Je voterai pour l'ensemble.

M. Billard

Comme Monsieur Pinta, mon association ne demande pas de subvention, je vote pour tout.

M. Macé

Je ne vote pas pour l'association des DGS du 92.

M^{elle} Naturel

Je vote à tout.

M. Conway

Je vote à tout.

M. le Maire

Quant à moi, Les Médailleurs de la Jeunesse, j'ai cotisé pour QCV un moment, je ne sais pas si paie toujours. Je suis toujours au Club Vermeil.

Je vous propose de passer au vote.

Est-ce que certains souhaitent que l'on sorte certaines associations de la liste ou êtes-vous favorables à un vote global ?

M. Macé

Je suis d'accord pour un vote global, à l'exception du Centre d'Action Sociale.

M. le Maire

Monsieur Conway ? Il y a des associations que vous souhaitez sortir ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

Nous allons voter pour la liste et après on fera un vote pour le CCAS, soit deux votes à main levée.

Pour toutes les associations sauf le CCAS, qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour : 34 voix.

Adopté à la majorité.

- Amicale des Locataires de La Sablière « SABLIGAR » 50 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.
- Amicale du 5^{ème} RI - Navarre..... 150 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.
- Amicale philatélique et cartophile garennoise (APCG)..... 2.500 €

33 voix pour : M. JUVIN, Mmes LABROUSSE, ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

M. HERVO ne prend pas part au vote.
- Arts martiaux Garennois..... 67.000 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.
- Association Amicale des Anciens Elèves de La Garenne-Colombes (AEGC) 62.000 €

28 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mmes JUVIN-MARLEIX, RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, DRANSART, BUTET, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

MM. PERREE, de BOUTRAY, Mmes MANGEARD, VAUSSOUÉ, M. POUILLY, Mme GAILLABUD ne prennent pas part au vote.
- Association Culturelle Portugaise La Garenne-Colombes 500 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.
- Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (A.D.A.V.I.P. 92)..... 200 €

34 voix pour : MM. JUVIN, HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Mme LABROUSSE ne prend pas part au vote.

- Association d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (APEI des Hauts-de-Seine) 300 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre des Hauts-de-Seine
Combattants Algérie-Tunisie-Maroc (ACPG-CATM) 190 €
 - 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY

M. PERREE ne prend pas part au vote.

- Association départementale des conjoints survivants des Hauts-de-Seine (ADVC 92) 150 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des anciens de la 2^{ème} D.B. (Amicale secteur ouest) 150 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des commerçants de la place du général Leclerc et du quartier de la gare de La Garenne-Colombes (ACPL) 4.000 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes des villes des Hauts-de-Seine .. 180 €
 - 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY

M. MACE ne prend pas part au vote.

- Association football Club de La Garenne-Colombes (A.F.G.C.) 430.000 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des Locataires de la Résidence des Cerisiers 50 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des paralysés de France – délégation 92 350 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association des polios et handicapés (ADEP) 100 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Association pour la Prévention et l'Intégration des enfants handicapés (APIH) 200 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

- MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Association Rhin et Danube **200 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Association Solidarité Emploi Chômage (ASEC) **250 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Association sportive des Cheminots de l'Ouest (A.S.C.O.) **1.600 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Association sportive du Lycée La Tournelle **300 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Association Vol à Voile de La Garenne-Colombes (AVVLGC) **2.000 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Bad and Squash La Garenne-Colombes **6.900 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Cactus T.V. **300 €**
33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY
M. DUBOIS ne prend pas part au vote.
- Cercle des Arts Plastiques **52.000 €**
32 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY
Mme ROUSSILLON et M. PERREE ne prennent pas part au vote.
- Cercle d'Escrime Garennois **47.000 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Chœur et orchestre Telemann **5.000 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.
- Club Loisirs et Découverte **1.800 €**
34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL
1 abstention : M. CONWAY.

- Club Vermeil 500 €
 - 33 voix pour :** Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY

M. JUVIN ne prend pas part au vote.

- Comité des fêtes du quartier des Champs-Philippe 2.800 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Comité des fêtes du quartier des Vallées de La Garenne-Colombes 2.575 €
 - 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

Mme THIMEL ne prend pas part au vote.

- Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de La Garenne-Colombes (C.O.S.) 28.000 €
 - 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

M. PERREE ne prend pas part au vote.

- Comité Local des Médailleurs Jeunesse et Sports (CDMJS 92) 200 €
 - 31 voix pour :** Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

MM. JUVIN, PERREE et DRANSART ne prennent pas part au vote.

- Conservatoire de musique 574.679 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Croix Rouge Française (CRF) 6.000 €
 - 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

Mme VAUSSOUÉ ne prend pas part au vote.

- DEFI 92 (Développement par l'Emploi, la formation et l'insertion) 200 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Délégation Départementale de l'Education Nationale 100 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Drapeau blanc 250 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Dune aventure 300 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Eclat 300 €
 - 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
 - 1 abstention :** M. CONWAY.

- Foyer Esquimaux	400 €
33 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, M. POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
<i>M. BUTET ne prend pas part au vote.</i>	
- Foyer Socio-Educatif du Collège Les Vallées	100 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- Jeunesse et avenir garennois (JAG)	1.090 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- La Garenne Jeunesse (LGJ)	11.700 €
32 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. CHAILLET, Mmes MANGEARD, VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
<i>MM. DUBOIS et DRANSART ne prennent pas part au vote.</i>	
- La Prévention Routière des Hauts-de-Seine (Comité départemental)	300 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- La Scena Befana	200 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- Le Commerce de Proximité QCV 92.....	5.334 €
33 voix pour :	<i>Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
<i>M. JUVIN ne prend pas part au vote.</i>	
- Le Souvenir français	250 €
33 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
<i>M. PERREE ne prend pas part au vote.</i>	
- Les Médaillés Militaires 626 ^{ème} section Courbevoie-La Garenne	150 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- MDE (Maison de l'Emploi)	15.521 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>
- Mini School	300 €
34 voix pour :	<i>M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</i>
1 abstention :	<i>M. CONWAY.</i>

JOURNAL OFFICIEL DE LA GARENNE- COLOMBES NUMÉRO 58 – Séance du 14 avril 2008

<p>- Olympic Garennois</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>213.000 €</p>
<p>- Olympic Garennois Natation</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>290.000 €</p>
<p>- Partenaires pour l'Emploi - mission locale</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>18.790 €</p>
<p>- Pétanque Club Garennois</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>430 €</p>
<p>- Photo-Club de La Garenne-Colombes</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>2.200 €</p>
<p>- Proxim¹ services</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>1.000 €</p>
<p>- Pupilles de l'enseignement</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>250 €</p>
<p>- Relais de la Sablière (Sablival)</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>50 €</p>
<p>- Scouts et guides de France</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>3.560 €</p>
<p>- Secours Catholique.....</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>600 €</p>
<p>- Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur- Comité de La Garenne-Colombes</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>130 €</p>
<p>- Société de Saint Vincent de Paul.....</p> <p>34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.</p> <p>1 abstention : M. CONWAY.</p>	<p>1.000 €</p>

- Société Nationale des Anciens et des Amis de la Gendarmerie (S.N.A.A.G.) - section de La Garenne-Colombes **80 €**
- 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mmes ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
- 1 abstention :** M. CONWAY.
- M. PERREE ne prend pas part au vote.
-
- Soins Humanitaires et Réconfort aux Personnes Agées (SHERPAS) **5.500 €**
- 33 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
- 1 abstention :** M. CONWAY.
- M. CHAILLET ne prend pas part au vote.
-
- S.O.S. Mucoviscidose **200 €**
- 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
- 1 abstention :** M. CONWAY.
-
- Tennis Club Garennois **47.500 €**
- 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
- 1 abstention :** M. CONWAY.
-
- Tir sportif garennois **3.500 €**
- 34 voix pour :** M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
- 1 abstention :** M. CONWAY.

- Union Nationale des Combattants - 44^{ème} section 524 €

32 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

MM. PERREE et CHAILLET ne prennent pas part au vote.

- Vélo-Club Garennois 2.000 €

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

Nous passons au CCAS.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s’abstient ? Une abstention. Le reste est pour.

- Subvention au C.C.A.S. 780.000 €

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Merci.

1.6 - Adoption du Plan Pluriannuel d’investissements (P.P.I.)

M. le Maire

Point 1.6, adoption du Plan Pluriannuel d’Investissements.

Mes chers collègues, comme vous le savez, une des caractéristiques de la vie politique est d’arriver à faire de la prospective. Je vous propose de nous lancer dans l’élaboration d’un dispositif financier qui est le Plan Pluriannuel d’Investissements, le PPI. C’est donc un début dans notre gestion municipale. Cela va nous permettre d’avoir une vision globale, une transparence financière, une prospective financière sur les besoins. Je vous propose de mettre en place dans les semaines et mois qui viennent un Plan Pluriannuel d’Investissements, un premier volet que vous trouverez dans le budget dont nous parlerons au point suivant, qui consiste à inscrire trois étapes, trois premiers chantiers dans le PPI, la Médiathèque, le Centre Technique Municipal et l’aménagement de la rue du Moulin-Bailly, entre la rue Noël-Pons et l’avenue Pierre Joyeux. Vous voyez des financements sur les documents qui vous ont été remis, qui s’échelonnent entre 2008 et 2010, sauf pour la rue Moulin-Bailly entre aujourd’hui et 2009. Ce Plan Pluriannuel d’Investissements est une première étape dans un Plan Pluriannuel d’Investissements global sur toutes les grosses opérations.

Je vous propose, compte tenu du caractère très partiel de ce Plan Pluriannuel d’Investissements, en réalité de ne pas l’adopter par un vote mais d’en prendre acte. C’est un premier élément que je vous propose. Nous aurons un document plus important dans les semaines et mois qui viennent.

Des commentaires sur ce Plan Pluriannuel d’Investissements ? Des questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je suis rassuré par ce que vous venez de nous dire en disant que, premièrement, nous n’en prenons qu’acte ce soir et que, deuxièmement, nous aurons l’occasion de travailler sur un document beaucoup plus complet. Parce que, ce soir, ce que vous nous présentez n’est qu’une ébauche. Je pense qu’à l’intérieur même de ce document, pour les opérations présentées, il manque un certain nombre d’éléments financiers sur le coût global de l’opération, qui n’est pas que le coût des travaux.

Je souhaiterais, comme M. Conway l’avait proposé au précédent Conseil qu’il y ait un travail de fait en commission pour élaborer ensemble ce Programme Prévisionnel d’Investissements, reprenant l’ensemble des opérations à réaliser dans les six ans jusqu’à la fin de ce mandat, avec l’ensemble des éléments financiers aussi bien quand il y a un coût du foncier et faisant apparaître les recettes de ces opérations, parce que, fort heureusement, pour l’ensemble des opérations que vous proposez, pour certaines, il y a des recettes d’autres collectivités ou de la part de l’État.

Aujourd’hui, nous n’en prenons qu’acte et c’est un document qui nous apparaît bien incomplet.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Sans entrer dans le détail et la comptabilité des chiffres, les chiffres qui nous sont présentés aujourd’hui ont la prétention - et en tout cas l’aurait quand le document sera beaucoup plus largement développé - d’incorporer la totalité des dépenses, et d’ores et déjà les dépenses incluses, notamment les acquisitions lorsqu’il y a des acquisitions pour la réalisation de certaines opérations. Nous sommes parfaitement d’accord sur ce point.

Quant à la prise en compte de recettes, effectivement je dois indiquer par exemple que dans l'opération de la rue du Moulin-Bailly, le remboursement de la part Bois-Colombes n'est pas inscrit aujourd'hui dans le document qui est là. Il n'y a que les dépenses.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres interventions ?

M. Conway

Ce document va tout à fait dans le sens de mon intervention de la dernière fois comme première information. Comme le disait Christophe Macé, on est tous prêts à travailler dessus pour vraiment donner une vue d'anticipation. Je crois qu'il faut, dans ce cadre de PPI, aussi se poser les questions de l'environnement. Est-ce qu'on est en mesure de faire tous ces travaux compte tenu de la pression qui fait que, pour trouver les ressources, vous êtes obligé d'augmenter les impôts d'une manière très forte ? Je pense qu'il faut se poser la question de s'adapter autant avec la dotation de l'État, dont on verra tout à l'heure qu'elle n'augmente que de 1 %.

Je voulais poser une question sur la Médiathèque : dans le document d'orientations budgétaires, vous citez 2 millions d'euros pour 2008 et là il est indiqué pour trois millions et quelques.

M. le Maire

La pluriannualité nous permet d'obtenir ce résultat. La Médiathèque est inscrite pour 2008 à 303 136 000 et 2 270 000 en 2009.

M. Conway

Dans le document d'orientations ?

M. le Maire

Le PPI est plus proche.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

Nous en prenons acte et nous passons au Budget Primitif.

1.7 - Budgets primitifs commune et assainissement - exercice 2008.

M. le Maire

Je vous propose de procéder de la manière suivante. Le budget, c'est l'élément politique majeur de la vie politique municipale puisque se discutent là les priorités. Les Adjointes au Maire vont vous présenter chacun les priorités de leur action municipale, en un temps limité. L'idée n'est pas de vous prendre ligne après ligne pour savoir où vont les 100 000 euros ou les 3 000 euros, on n'est pas là pour faire de la comptabilité mais pour faire une analyse politique du document budgétaire. Bien sûr, ces questions peuvent se poser, mais vous avez chacun le budget et vous avez pu le travailler. Nous sommes là pour tenter de répondre aux questions, même les plus précises. Toutefois, les adjointes vont chacun dans leur domaine - les adjointes n'étant pas là ont donné délégation à un certain nombre de nos collègues - faire une analyse budgétaire de leurs priorités dans les années à venir. J'appelle les adjointes à avoir une analyse synthétique des choses et encore une fois à décoller de l'analyse ligne après ligne. Je pense qu'il y a nécessité de tenir dans une échelle de temps qui soit satisfaisante puisque j'ai inscrit douze adjointes ou conseillers délégués. A raison de douze adjointes et d'une demi-heure chacun, cela ne fait que six heures de présentation, ce qui me semble long. Nous allons donc essayer de faire plus court. Si vous pouviez tenir dans le temps que je vous avais fixé officieusement, ce serait parfait. Je ne dis pas quel est ce temps pour ne pas vous mettre de pression, mais chacun aura compris qu'il doit être synthétique. Peut-être pouvons-nous faire une discussion globalement sur tous ces points, chacun pouvant vous interroger, peut-être à la fin de la présentation générale. Quant à moi, je me permettrai de reprendre la parole à la fin de la présentation pour parler de l'équilibre général du budget.

Je passe la parole à Jean-Pierre Hervo sur les questions d'urbanisme, d'aménagement, de logement puisque M^{me} Labrousse est absente.

M. Hervo

Je prends la parole au nom de ma collègue M^{me} Labrousse en ce qui concerne le logement.

Les actions prévues par la Ville et qui se traduisent par des inscriptions budgétaires sont tout d'abord la politique de résorption de l'habitat dégradé, qui se traduit par une étude conclue avec le Pacte Arim pour un montant de l'ordre de 30 000 euros, et ensuite la définition d'une politique de l'habitat, étude confiée au cabinet Urbanis, qui se traduit par une dépense de l'ordre de 70 000 euros. Cette étude de politique locale de l'habitat se prolongera par une réflexion probablement plus opérationnelle, qui permettra d'engager des procédures de conventionnement ou de reconventionnement en matière de logement social, voire d'aller à la création d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Sur ce thème du logement, je voudrais apporter une information complémentaire, objet de débats fréquents et répétés, c'est la pénalisation, plus exactement la contribution à laquelle la Commune est astreinte compte tenu du non-respect - maintes fois souligné par nos amis de l'opposition - en matière de logement social, contribution qui pour La Garenne-Colombes s'établit à 256,81 euros par logement manquant. Compte tenu de ce que notre commune en termes de comptabilité SRU pure et dure ne comporte que 9,89 % de logements sociaux, la Ville de La Garenne-Colombes devrait faire face pour l'année 2008 à un prélèvement de 329 230 euros.

Mais contrairement à certaines assertions qui laissent prétendre que la Ville ne fait pas grand-chose ou ne fait pas beaucoup d'efforts en matière de logement social, nous avons néanmoins attribué des subventions pour un montant non négligeable dans le cadre de l'opération de logement social. Ces subventions s'élèvent à 549 270 euros, qui viennent se déduire des 329 230 euros. Cela laisse apparaître pour l'année 2009 un bonus de près de 220 000 euros. Ces chiffres montrent que la Ville de La Garenne-Colombes n'est pas si mauvais élève que certains veulent bien le dire.

Je garde la parole pour vous parler des grands projets d'urbanisme et des grandes tendances budgétaires en la matière.

Sur la Médiathèque, M. Conway avait lu et vu juste, les orientations budgétaires s'élèvent à plus de 10 150 000 euros. Le document du PPI est un peu loupé sur ce plan, car l'acquisition du terrain de la Médiathèque n'a pas été inscrite à la bonne étape du calendrier. Pour le CTM de Bezons, nous avons inscrit au budget de cette année 1 million d'euros pour le démarrage des travaux.

L'Hôtel de Ville pour un certain nombre de travaux d'aménagement et de rénovation intérieur et extérieur voit une inscription budgétaire d'un peu plus de 200 000 euros, complété par quelques acquisitions de mobilier et une provision pour étude de maîtrise d'œuvre relative à la réutilisation et à la reconquête du bâtiment abandonné depuis peu par la perception et dans quelques mois par la police, étude inscrite au budget pour un montant d'environ 100 000 euros.

Pour la piscine - centre aquatique, les études préalables se poursuivent et une inscription budgétaire de 30 000 euros est prévue à cet effet.

Pour l'aménagement du secteur des Vallées, s'agissant spécialement de l'étude de stationnement et de la faisabilité d'un parking sous la place du Marché, une inscription de 50 000 euros est prévue pour poursuivre les études dans ce sens. Cet aménagement du secteur des Vallées englobe aussi les travaux de la rue du Moulin-Bailly et des études pour la rue ... (*inaudible*) dont on parlera tout à l'heure dans le cadre de la voirie.

Nous avons aussi une inscription budgétaire de 300 000 euros pour l'aménagement du cimetière, son agrémentation, ainsi que quelques dépenses d'étude pour le secteur de la gare de La Garenne-Colombes, en particulier la célèbre maintenant troisième place de la rue de l'Arrivée, qui d'année en année doit se reporter parce que c'est un problème qui n'est pas simple et que l'on a du mal à trouver le bon bout.

En matière d'urbanisme, un budget de fonctionnement globalement en légère diminution. Comme ce budget n'est que l'addition d'un certain nombre de postes d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'écart par rapport à l'an dernier n'est pas très significatif. En matière d'investissement, le budget est sensiblement égal à celui de l'année dernière, s'élevant à près de 8 500 000 euros. Ce sont essentiellement des dépenses d'acquisition sur le secteur des Champs-Philippe, Pasteur et National, pour lequel la Ville assure le portage avant cession à la SEM 92 pour un peu plus de 2 600 000 euros, mais cela n'est qu'un jeu d'écritures puisqu'elle verra ces sommes réduites en recettes. Il y a également trois millions d'acquisition pour d'autres opérations ailleurs que dans le secteur des Champs-Philippe. Dernier poste significatif de ces investissements, le million d'euros de participation de la Ville à la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Voulez-vous que l'on passe à la discussion maintenant ?

M. Conway

Cela concernait toutes les présentations : on s'était attaché jusqu'à présent à montrer les hausses. Si on veut mesurer à quoi sont affectées ces hausses, il serait bon que dans chaque délégation il y ait une indication de l'augmentation ou de la baisse du budget.

M. le Maire

La baisse vous a été montrée.

M. Conway

En total. En termes de travaux, combien ? En termes de fonctionnement, combien ?

M. le Maire

Vous l'avez dans le budget. Vous voulez parler des équilibres par chapitre ?

M. Conway

Par nature.

M. le Maire

Vous l'avez.

M. Conway

Vous avez un estimé actuellement puisque vous l'avez évoqué à l'instant. Je crois que c'est le seul repère pour apprécier à quoi vont servir les impôts des Garennois.

M. le Maire

Certes, mais malheureusement ce n'est pas possible parce que le réalisé, on peut l'avoir de manière globale, mais personne n'est capable de vous donner aujourd'hui un réalisé ligne après ligne ou même chapitre par chapitre.

Je peux vous donner une estimation du réalisé global sur de très grandes masses, mais je crains que cela ne soit pas possible, je ne crains pas d'ailleurs, c'est un effet de style. Il faudra attendre le compte administratif dans quelques semaines.

Voulez-vous que nous passions à la discussion ? Qu'en pensez-vous ? Oui ? On va faire comme cela. Posez vos questions à Monsieur Hervo, il est en forme.

M. Macé

Nous aussi, nous sommes en forme.

Vous nous indiquez tout d'abord trois millions d'acquisitions pour d'autres opérations, j'imagine que vous avez un petit détail à nous communiquer.

M. Hervo

Vous êtes très imaginatif.

M. le Maire

Ne faites pas parler Monsieur Hervo, parce qu'il adore parler ! Posez-lui des questions, s'ériez !

Monsieur Hervo, vous répondez aux questions et vous ne faites pas de périphrases !

M. Hervo

Les trois millions d'opérations diverses, ce sont des acquisitions dans le cadre du secteur du stade des Vallées, compte tenu du projet d'école Edelweiss, ou de reconstruction des équipements sportifs de ce secteur.

Ce sont les acquisitions de la rue Fernand-Drouilly sont inscrites au budget depuis de longues années, que nous n'avons pas réalisées pour des raisons d'identification d'héritiers notamment.

Une ultime boutique RFF rue de l'Arrivée. On croyait avoir tout acheté à la SNCF, mais il y en a une qui appartient à RFF.

Une éventuelle acquisition dans le secteur du Mastaba en vue du Centre d'Art Contemporain, une éventuelle acquisition de terrain RFF route des Carrières, au fin fond du stade de l'ASCO, une opportunité rue de l'Arrivée qui pourrait permettre d'amorcer un début de restructuration urbaine dans ce secteur, et l'opportunité d'acquérir deux appartements au 50, rue du Château, qui vient en vente à l'unité de la part de l'investisseur de cet immeuble.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Est-ce qu'on peut considérer, Monsieur Hervo, qu'au 50, rue du Château, c'est une vente à la découpe ?

M. Hervo

Quand un investisseur global vend un immeuble par appartement, vous appelez ça comment ?

M. Macé

Et qui est l'investisseur ?

M. Hervo

La BNP ou AXA. C'est un investisseur institutionnel. Ce n'est pas un marchand de biens.

M. Macé

En ce qui concerne les autres orientations que vous nous proposez ce soir, je constate que vous continuez à nous dire qu'il y a l'étude pour résorber l'habitat dégradé, je pense qu'ici nous ne pouvons qu'être tous d'accord, sauf que nous entendons parler depuis quelque temps de cette étude et que, jusqu'à maintenant, vous continuez à nous dire qu'elle va être lancée sans que nous ayons d'autres éléments que de nous dire année après année qu'elle va être lancée. Si elle aboutit à une OPAH, je crois que nous serons évidemment d'accord par rapport à la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat...

En ce qui concerne maintenant votre commentaire sur le logement social, vous me permettez de rappeler juste un chiffre, c'est vrai qu'il peut ne pas vous convenir mais il est la réalité : en 2006, l'amende payée par la Ville s'est élevée - je parle de mémoire - à 118 000 euros, on est dans cette réalité-là. Que vous fassiez un effort maintenant qui apparaît sur le budget pour 559 100 euros de surcharge foncière pour, entre autres opérations, rue Raymond-Ridel - dont nous avons parlé au Conseil Municipal de juin 2007 -, nous ne pouvons qu'être d'accord.

Je rappellerai juste, comme vous, les chiffres au niveau du logement social où notre ville a moins de 10 % de logement social, et donc la nécessité non pas de dire « *qu'est-ce qu'on fait comme effort* », mais de redoubler d'effort pour arriver à augmenter le nombre de logement social sur notre ville. Nous avons fait de notre côté des propositions très précises pour avancer dans ce domaine. Je constate une nouvelle fois qu'elles ne sont pas, ces propositions, reprises dans le cadre de votre proposition de budget de 2008.

En ce qui concerne maintenant l'étude de l'Hôtel de Ville, j'ai une demande, étant donné que vous prévoyez d'importants travaux suite, malheureusement d'ailleurs, au départ de la Trésorerie et aussi, j'allais dire « *on va offrir des conditions de travail améliorées aux agents de la Ville* », et là c'est une bonne nouvelle, suite au départ de la police municipale, je souhaiterais que, dans votre programmation, vous n'oubliez pas votre obligation légale du bureau de l'opposition, qui est pour l'instant au fin fond de La Garenne-Colombes, le plus loin possible évidemment du centre, situé rue Veuve-Lacroix. Je pense que là vous récupérez des mètres carrés et qu'il n'y aura aucune raison objective de nous dire que vous ne pouvez pas accorder un bureau de 10 mètres carrés - voyez, nous ne sommes pas gourmands en mètres carrés - pour l'opposition.

Je rappellerai qu'au niveau du cimetière nous avons fait aussi une demande précise de prise en compte de la rénovation du bâtiment accueil, ainsi que les sanitaires. J'espère que, dans les 300 000 euros, cette opération sera effectivement prise en compte.

Je salue mais en attendant un résultat plus concret la réalisation éventuelle de la troisième tranche rue de l'Arrivée, je sais que c'est une opération qui tenait à cœur à M. Duverger. Je souhaiterais évidemment qu'on y arrive. On ne manquera pas de lui signaler que la troisième tranche sera enfin réalisée.

Voici pour mes observations.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres observations ? (*Aucune.*)

Monsieur Hervo, vous répondez et on passe au point suivant.

M. Hervo

Un mot de réponse, Monsieur Macé. En matière de logement social, n'oubliez pas qu'un chantier de construction de 100 logements est en train de s'ouvrir. Quant aux sanitaires du cimetière...

M. le Maire

Il l'a dit.

M. Hervo

... ce n'est même pas le budget de la Ville qui va le payer, ce sera le budget de la ZAC : puisque l'élargissement de la rue Jules-Ferry est prévu, il va entraîner la modification de l'entrée du cimetière et du pavillon du gardien. Eh bien, je vous promets que l'on fera les sanitaires, qui en ont vraiment besoin.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons à Madame Roussillon.

M^{me} Roussillon

Ce soir, je vais vous présenter le budget des ressources humaines et également *a priori* celui des affaires scolaires.

Le budget global des ressources humaines, tous postes confondus, est estimé à 20 087 817 euros. Si l'on considère le poste des charges de personnel au sens strict, il s'élève à 19 472 079 euros, ce qui représente 49,95 % des dépenses réelles de fonctionnement pour 2008. La moyenne sur l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine est de 52 %.

Nous vous présentons un budget en progression en raison de l'évolution due au Glissement Vieillesse Technicité, estimée à 4 %, soit 726 000 euros, mais également par une politique de revalorisation de l'agent qui passe cette année par l'augmentation assez substantielle du budget consacré à la formation des personnels. Ils ont fait un réel effort fourni par l'élaboration d'un plan de formation, présenté en CTP, après recensement des besoins auprès des services, dans le but d'accompagner l'agent dans sa progression professionnelle et d'améliorer le fonctionnement des services. On passe de 68 350 euros en 2007 à 130 398 euros, donc on a quasiment doublé le budget formation. Nous continuons les titularisations. Nous prévoyons 28 000 euros en primes d'installation, 18 000 euros l'année dernière.

Je vous précise que nous titularisons systématiquement... Lorsque nous recrutons le personnel du CTM, il est systématiquement stagiarisé après six mois d'activité, donc deux fois trois mois. Également il est à noter que, dans les postes de... (*inaudible*) des titulaires, cela s'explique par la difficulté de recruter des titulaires sur des postes de recrutement, tout simplement parce qu'ils se présentent moins. En revanche, il est bien évident que nous mettons dans les contrats l'obligation de passer les concours en vue d'une titularisation. Cela va de pair avec le plan de formation que nous fournissons.

Dernier poste, la politique de recrutement, avec 715 000 euros en créations de postes, nous en avons déjà parlé, pour renforcer certains services et pour l'ouverture de nouvelles structures, j'en ai parlé lors des deux derniers Conseils municipaux avec la modification du tableau des emplois, aussi bien au CTM, au service bâtiments, jeunesse et sport, crèches, etc.

M. le Maire

Merci pour la DRH. On traitera des affaires scolaires après.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je vous remercie pour votre présentation, Madame Roussillon.

Je suis intervenu plusieurs fois au Conseil Municipal et je trouve que, même si vous nous indiquez que vous faites un effort, et je vous en donne acte, le nombre d'agents non titulaires est trop élevé. Il y a des possibilités quand je regarde le tableau qui est annexé au budget page 87... Il y a certainement des possibilités sur les 139 postes d'agents non titulaires d'en titulariser un certain nombre et donc de diminuer ce chiffre. En particulier, je vois 60 postes d'agent technique de deuxième classe et 30 postes d'agent social de deuxième classe, où on sait très bien que les conditions pour rentrer dans la fonction publique sont - je ne vais pas les qualifier comme cela - allégées... Il n'y a pas de raison de maintenir ces agents en position de non titulaire. Je souhaiterais que le statut soit appliqué strictement dans ce cadre par rapport à ce que nous pouvons faire. Je prends acte aussi du plan de formation. Je suppose que c'est un plan de formation qui continuera les autres années.

M^{me} Roussillon

Absolument. C'est un effectif pluriannuel et évolutif.

M. Macé

Voici mes remarques en ce qui concerne le personnel.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Au niveau de la progression, vous comparez par rapport au primitif ?

M^{me} Roussillon

Oui.

M. Conway

Là aussi il y a véritablement un souci à avoir par rapport aux nouvelles prestations qui sont envisagées, notamment à la Médiathèque pour les frais de fonctionnement que cela va engager. Là vous êtes déjà sur une hausse par rapport au Budget Primitif de 2007 de plus de 8 %. Cela génère quel service supplémentaire à la population ? C'est là où, je pense, il faut vraiment évaluer précisément les choses au moment de l'investissement, pour ne pas être pris dans un cercle de hausse sur lequel on est obligé d'augmenter de manière substantielle les impôts locaux.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ? (*Aucune.*)

Madame Roussillon, pas d'autre réponse ?

M^{me} Roussillon

Non.

M. le Maire

L'augmentation que vous avez donnée est liée en partie au GVT, Glissement Vieillesse Technicité, et en partie à l'augmentation du service rendu à la population ; les structures de petite enfance et la police municipale sont les deux structures importantes. Pour le reste, la Médiathèque, on verra quand elle ouvrira.

J'ajoute que nous avons augmenté également les services à la population sans augmenter par exemple les frais de fonctionnement de personnel à la Bibliothèque, qui comme vous le savez est ouverte le dimanche alors qu'elle n'était pas ouverte le dimanche il y a encore quelques semaines. Là-dessus, vous ajoutez 18 titularisations, et les agents municipaux savent que nous sommes lancés dans une politique de titularisation en fonction de nos possibilités.

Nous passons au scolaire.

M^{me} Roussillon

En ce qui concerne le scolaire, c'est essentiellement un budget de fonctionnement, il s'élève cette année à 1 465 140 euros, une progression de 1,08 % par rapport au BP 2007. Ce sont des types de dépenses récurrentes et évolutives selon les effectifs - cela dit, ils sont assez stables entre l'an dernier et cette année -, pour un montant de dépenses récurrentes de 1 397 540 euros. Cela regroupe la restauration scolaire (la cantine), en augmentation de 3 % parce qu'on a changé de prestataire, les transports scolaires, les classes d'environnement, les fournitures scolaires et divers crédits alloués aux écoles.

Deuxième poste de dépense, ce sont les dépenses d'animation pour un montant de 26 000 euros, c'est à peu près stable. Ce sont toutes les initiations que nous faisons dans les écoles, la musique, les spectacles de fin d'année, l'opération bucco-dentaire.

Les dépenses de maintenance, même chose que l'année dernière, 40 650 euros pour l'entretien du matériel bureautique et les logiciels d'inscriptions scolaires.

En investissement, le budget est de 3 000 euros pour l'acquisition de matériels divers pour les écoles, entre autres pour le RAZED, et les logiciels utilisés dans les écoles. Nous avons un budget de subvention prévu de 102 556 euros. Nous avons ressorti une subvention que nous allons voter tout à l'heure, la participation à l'École Sainte Geneviève et une subvention aux délégués départementaux de l'Éducation nationale, et également les pupilles de l'enseignement public (PEP).

Souhaitez-vous que je dise deux mots sur les bâtiments ?

M. le Maire

Allez-y.

M^{me} Roussillon

Cette année, 858 000 euros de travaux sont prévus.

M. le Maire

Donc petit entretien, heureusement qu'il n'est pas gros, des bâtiments scolaires. C'est en fait de l'investissement pour que les bâtiments soient en bon état, essentiellement les huisseries qui coûtent très cher.

M^{me} Roussillon

On a également du mobilier. On arrive à flot de mobilier dans les écoles. On a fait un gros effort là-dessus. On a procédé à la réfection de toutes les salles scolaires. C'est aussi particulièrement l'entrée de Marsault pour des questions de sécurité.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions sur le scolaire ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Une question en ce qui concerne les prévisions de la rentrée scolaire de septembre 2008 : avez-vous des éléments à nous communiquer en termes de prévisions aujourd'hui par rapport à la rentrée, le nombre de classes et le nombre d'enfants ? Est-ce qu'il y a des évolutions ou pas prévues à ce jour ?

M. le Maire

Les prévisions ?

M^{me} Roussillon

On va être à peu près comme l'année dernière. On pensait éventuellement avoir une ouverture à Marsault. D'après les inscriptions, on s'aperçoit qu'on joute... *A priori*, il n'y aura pas d'ouverture.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Monsieur Perrée pour la culture ?

M. Perrée

Le budget de fonctionnement de la culture avec ses différents chapitres jumelage et autres manifestations, Conservatoire, Maison Raynaud, sont inclus dans le budget global de la Direction Jeunesse, Culture et Sport, dont le montant s'élève à 3 291 000 euros, auquel s'ajoutent les frais d'investissement qui se répartissent aussi bien dans la Direction de la Jeunesse que dans le service bâtiments. Le premier des chapitres est celui du jumelage. Je passe la parole à Hervé Barraquand qui est délégué au jumelage.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée, pour cette concision.

Monsieur Barraquand ?

M. Barraquand

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur Perrée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, La Garenne-Colombes entretient des relations internationales avec quatre villes présentant des univers linguistiques différents, et tout d'abord Wangen-im Allgäu en Allemagne, ville avec laquelle nous sommes jumelés depuis 1980. Successivement, depuis 2004, Valpaços au Portugal, Yokneam en Israël et Clarksville aux Etats-Unis d'Amérique, Clarksville avec qui nous allons signer une charte de jumelage au début du mois de mai.

L'animation de ces échanges revient à un comité de jumelage, élargi lors du Conseil Municipal du 21 mars dernier, qui rassemble 21 élus et bénévoles, sans distinction d'âge, de sexe ou d'orientation politique.

Le budget que l'on vous demande d'allouer aux échanges internationaux de notre ville s'élève à 107 320 euros.

Les efforts pour maîtriser les frais de voyage seront poursuivis cette année.

En 2008, nous souhaitons poursuivre nos relations avec nos villes jumelées à travers notamment les échanges linguistiques en faveur des jeunes et la coopération entre les services municipaux, car des jumelages sans rencontres, sans échanges, ne sont plus des jumelages, ce sont des promesses non tenues.

En 2008, La Garenne-Colombes est et sera une ville toujours plus ouverte sur le monde, puisque nous envisageons de nous jumeler avec une ville libanaise, une ville espagnole, et d'établir un jumelage thématique autour de la musique avec une ville africaine, vraisemblablement au Sénégal.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

M. Perrée

Je reprends la suite du budget culture.

En budget de fonctionnement pour la culture qui comprend les expositions, la connaissance du monde, les concerts, diaporamas, les kiosques du mois de juillet, la Fête de la Musique, etc., en fonctionnement sont inscrits 498 120 euros et en investissement 2 000 euros pour du matériel d'exposition.

Le chapitre organisation des manifestations, c'est-à-dire les manifestations comme le 14 juillet, les médailles de la Ville et les subventions aux associations de quartier comme le quartier des Champs-Philippe, le quartier des Vallées, prévoient en fonctionnement 12 775 euros et il n'y a pas d'investissement.

Le Conservatoire compte 575 adhérents à la rentrée 2007-2008, 30 professeurs et 19 disciplines. Le Conservatoire donne des auditions nombreuses et variées et des concerts. Le budget de fonctionnement s'élève à 574 679 euros. Il n'y a pas d'investissement.

La Maison Raynaud, qui se trouve avenue Rhin-et-Danube, prévoit un budget de fonctionnement de 45 925 euros et en investissement 8 300 euros pour du petit mobilier et de l'électroménager.

Enfin, pour les directions extérieures, mais qui dépendent toujours de la culture, il s'agit de la Bibliothèque, en fonctionnement nous inscrivons 70 630 euros. Il y aura un petit investissement pour des étagères pour 4 000 euros. Autrement, les gros travaux sont dans le budget bâtiments.

M. le Maire

Merci.

Des questions ? Des remarques sur la politique culturelle ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour répondre à la présentation de Monsieur Barraquand, je souhaiterais - on en a déjà aussi discuté dans ce Conseil Municipal - qu'un effort soit réalisé sur un jumelage ou une coopération décentralisée, peu importe, avec un pays en voie de développement. Autre idée, pourquoi pas un jumelage avec une ville du Sénégal, sur un thème, je ne sais pas si c'est la musique ou autre chose, mais je crois indispensable de montrer que, dans notre ville, au-delà des villes européennes ou américaines, nous avons une volonté d'avoir une coopération internationale avec un pays en voie de développement, qui nous apportera culturellement beaucoup de choses et qui leur permettra aussi de recevoir un certain nombre de choses. Nous avons proposé à une époque pas si lointaine qu'il y ait un jumelage avec une ville palestinienne. Malheureusement notre proposition n'avait pas été retenue. Je déplore que cette proposition n'ait pas été retenue, mais je crois qu'il faut travailler sur un jumelage avec un pays en voie de développement.

En ce qui concerne le Conservatoire de Musique, il faut aussi mener une réflexion sur la réfection et la création d'un véritable bâtiment dédié à un conservatoire de musique. Lors des élections municipales, nous avons fait une proposition très précise d'implantation de ce conservatoire. Je crois qu'il y aura aussi une étude à mener pour réaliser ce type d'équipement sur notre ville indispensable vu les chiffres cités par Monsieur Perrée, qui montrent une augmentation importante du nombre d'élèves scolarisés, si on peut dire, dans ce Conservatoire et donc l'attente de plus en plus importante des familles dans ce domaine.

M. le Maire

Merci.

D'autres remarques ? Des questions ? (*Aucune.*)

Monsieur Perrée ? Monsieur Barraquand ? Rien à ajouter ?

Monsieur Barraquand ?

M. Barraquand

Je pense qu'un jumelage de ville à ville, on en a déjà quatre, c'est évidemment générateur de frais, car il faut des rencontres, il faut des manifestations, il faut faire déplacer des gens. Je ne suis pas persuadé qu'un jumelage de ville à ville avec une ville en développement, même si le concept de développement est compliqué parce qu'on ne peut pas considérer que le Liban soit un pays forcément dans les standards des pays occidentaux et pourtant on va faire un jumelage avec le Liban... On va faire un jumelage thématique avec un pays en voie de développement, c'est une certitude. Petite parenthèse aussi sur un jumelage avec la Palestine : ce pays n'est pas reconnu par les Nations Unies comme étant un gouvernement, donc dans le cadre des coopérations décentralisées, on ne peut pas contracter avec un territoire qui a un statut d'autonomie, on ne peut pas contracter avec la Casamance, la Palestine, ni ce type de territoires.

M. le Maire

Merci.

On va passer au point suivant.

Je passe la parole à Madame Margaria pour la petite enfance.

M^{me} Margaria

Merci.

Les dépenses de fonctionnement dans le budget petite enfance s'élèvent à 5 490 331 euros, soit une hausse de 18,10 %. Ce ne sont pas les achats récurrents qui génèrent cette hausse mais essentiellement les charges de personnel, pour les raisons que l'on a évoquées déjà dans les écoles, c'est-à-dire la hausse liée au GVT, Glissement Vieillesse Technicité, la hausse aussi des salaires systématiques tous les ans. Il y a aussi le remplacement des agents qualifiés par des agents diplômés, avec là aussi une augmentation de salaire, et l'ouverture de la deuxième structure de Verdun, puisque nous transformons le jardin d'éveil en crèche qui recevra 30 berceaux, on espère, si on trouve le personnel adéquat pour le faire fonctionner dès septembre prochain. Actuellement, 152 agents travaillent dans les structures telles que les crèches et les haltes-garderies.

Pour les recettes, toujours en fonctionnement, 2 632 000 euros. Il y a une très légère baisse, de 11,5 %, qui est due aux diminutions de subvention de la CAF et du Conseil Général.

L'investissement s'élève à un montant total de 330 446 euros. Dans ce montant, on retrouve des travaux de mise en sécurité, des travaux de rénovation, etc. Il y a aussi l'acquisition de mobilier, mais ce ne sont pas de gros achats. C'est aussi l'entretien des espaces verts.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Des questions sur la petite enfance ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Margaria, merci pour votre présentation.

Pourriez-vous nous faire un point sur votre projet, qui apparaissait en 2007, d'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche située rue Joseph-Froment, avec une opération de logement de mémoire.

M. le Maire

D'autres questions ? (*Non.*)

M^{me} Margaria

Il y avait effectivement un logement de fonction attenant à la crèche de l'avenue Joseph-Froment et que l'on transforme en micro-crèche, qui sera susceptible d'accueillir neuf enfants dès que possible, dès que les travaux terminés et le personnel recruté.

M. le Maire

Merci. Agrandissement des capacités de la crèche des Vallées...

Nous passons au point suivant.

Merci, Madame Margaria.

Monsieur Houtart, sur la police.

M. Houtart

Merci, Monsieur le Maire.

Le budget du service de la sécurité publique et de la prévention s'élève à 21 350 euros essentiellement sur le fonctionnement, en diminution par rapport à l'année dernière, parce que le budget est mieux maîtrisé en termes d'équipement et de coût. On a des objectifs ambitieux pour la sécurité publique et prévention. Premièrement, mettre en place le conseil local de sécurité et de prévention. Comme vous le savez, cela fait partie de la loi 2007-297 du 5 mars 2007. Qu'est-ce que ce comité et quels sont ses objectifs ? C'est remonter des informations pour une vraie prévention de la délinquance, définir des actions sociales et de suivi pour certaines personnes à partir de ces remontées d'informations. Bien sûr, ce conseil se réunira à l'initiative du Maire. Il est en train d'être mis en place.

Par ailleurs, à travers aussi ce budget, nous allons assurer des contrôles radars à côté des écoles pour mieux assurer la sécurité, en particulier vis-à-vis des enfants. On a un matériel sur lequel on investit, on va prévoir dans ce budget de quoi assurer une maintenance, donc on va l'utiliser, en particulier auprès des écoles pour la sécurité des enfants.

Il y a aussi dans tout ce qui est sécurité publique un travail de fourrière. Ce travail de fourrière qui représente une somme de 12 500 euros est essentiellement fait pour toutes les fêtes de La Garenne-Colombes, pour que cela se passe bien et que la circulation soit « fluide ». Dans ce budget, on va renégocier une nouvelle délégation de service public pour tout ce qui est fourrière.

Pour assurer ces différentes activités de prévention et de sécurité, nous allons installer un nouveau local au 53, rue de L'Aigle.

En conclusion, c'est un budget en équilibre mais qui se veut performant pour assurer une sécurité parfaite pour les citoyens de La Garenne-Colombes.

Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Le dialogue sert à quelque chose ! Je voulais remercier Arnaud Houtart de mettre en œuvre aussi rapidement le comité local de sécurité et de prévention de la délinquance. Je crois véritablement que c'est dès le début qu'il faut le faire, parce que cela va mettre du temps à ce que les gens se connaissent et œuvrent ensemble. De plus, on est dans une situation où globalement c'est quelque chose qui se maîtrise facilement en termes d'ambiance à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Conway, la mise en place du CLSPD est une obligation légale, il est logique que la Ville de la Garenne-Colombes le mette en place.

Je voudrais, Monsieur Houtart, que vous nous indiquiez si les membres de l'opposition siégeront au sein du CLSPD, parce que nous n'en avons pas discuté jusqu'à maintenant. Je voudrais que vous m'indiquiez le statut des personnels que vous avez décidé de recruter. M^{me} Roussillon nous a parlé de « quatre postes en plus ». Je voudrais connaître le statut précis de ces quatre recrutements.

M. le Maire

Merci.

Vous avez deux questions.

M. Houtart

Il y a deux questions en une : concernant le comité de la délinquance, pour le moment on est en train d'essayer de trouver un certain nombre de compétences. J'ai fait appel personnellement à des gens que je connaissais, en particulier j'ai déjà rencontré cette semaine un officier de police judiciaire qui a été dans des quartiers difficiles, qui a géré en particulier de larges problèmes donc il a une vraie compétence. Il est aussi responsable d'un syndicat de police. Je cherche aussi des gens qui ont une action sociale, assistantes sociales, etc., qui pourront permettre d'avoir un vrai suivi sur les personnes, sur les remontées d'informations que l'on aura bientôt. Une prévention, c'est une chose, mais ce qui est important, c'est le suivi. C'est cela qui est important dans l'action de ce comité.

Pour les gardiens de la paix...

M. le Maire

Il y a eu deux embauches de gardiens de la paix, enfin de policiers municipaux au 1^{er} janvier.

Deuxièmement, nous allons transférer les ASVP qui font le stationnement payant au service de la voirie, ce qui paraît plus logique, plutôt que perdus avec la police municipale. Ils n'ont pas les mêmes missions. Il y a trois agents ASVP qui existent, qui sont déjà à la Mairie, mais ils dépendront désormais du service de la voirie.

Merci.

M. Macé

Monsieur Houtart ne m'a pas totalement répondu ni rassuré par rapport à l'ouverture du CLSPD aux membres de l'opposition.

M. Houtart

Pour le moment, on est en phase de réflexion.

M. Macé

Est-ce que votre réflexion est positive par rapport à l'ouverture aux membres de l'opposition ? Vous pourriez répondre oui !

M. Houtart

Si vous aviez été assistante sociale, Monsieur Macé, vous m'auriez largement intéressé... !

M. Macé

Je suis directeur général des services...

M. le Maire

Ce serait bien que vous posiez vos questions de façon groupée...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Du fait que vous êtes en phase de réflexion, je pense qu'il y a une démarche de bon sens qui est d'associer les listes du Conseil Municipal et notamment celle qui a proposé cela dans son programme électoral...

M. le Maire

Tout le monde l'a proposé.

M. Conway

Nous sommes prêts à participer à cette phase de réflexion sans pour autant que cela se traduise par une participation au comité en question.

M. le Maire

Monsieur Conway est un homme prudent, et vu le temps que va prendre le CLSPD, il veut bien participer à son élaboration...

M. Conway

Il y a des personnes qui figuraient sur la liste et qui sont prêtes à s'y associer.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Houtart

Cela ne nous a pas empêchés tous les deux d'en parler. C'est ce que vous disiez. Je vous ai associé indirectement à cette réflexion.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Houtart, Monsieur Conway.

Je vous propose, Madame Juvin-Marleix, de parler de la propreté, des espaces verts, de la voirie et de l'assainissement, tout cela en deux minutes.

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour le budget dédié à l'assainissement, vous avez dû remarquer une baisse assez significative des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement qui est due à deux facteurs essentiels : d'une part, un nouveau contrat de délégation de service public qui nous permet de faire de substantielles économies depuis le 1^{er} janvier 2008 et, d'autre part, nous arrivons quasiment au bout du programme de réhabilitation de l'assainissement ; il nous reste un gros morceau à faire, la rue Voltaire Sud, dont nous programmons les travaux pour 2009 à peu près ; nous sommes en phase d'étude.

Voilà pour le budget assainissement.

Je n'ai pas encore épuisé mes deux minutes, donc j'aborde le budget propreté.

M. le Maire a défloré un peu le sujet tout à l'heure, puisqu'il a évoqué l'aspect collecte et traitement, qui est en augmentation environ de 11 %, ce qui explique l'augmentation de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui, comme on vous l'a rappelé tout à l'heure, n'a pour objet que de collecter les recettes nécessaires au financement de la collecte d'une part et du traitement d'autre part de ces ordures ménagères.

Évidemment, la Ville a choisi une politique de développement durable. Nous avons et nous nous donnons les moyens pour investir dans cette voie.

Le deuxième volet propreté, nous sommes plus optimistes sur les dépenses, parce que pour tout ce qui a trait au nettoyage, nous bénéficions d'une baisse de TVA qui est maintenant fixée à 5,5 % ; nous avons ce volet dans lequel nous enregistrons une baisse significative des dépenses.

J'aborde maintenant ce qui a trait au budget de la voirie et des espaces verts.

Nous enregistrons, dans le budget dédié à la voirie, et en particulier au fonctionnement, donc aux dépenses courantes de la voirie, une baisse significative d'environ 4,6 %, tout cela grâce à un nouveau contrat que nous avons conclu pour l'entretien de la fontaine de l'Europe. Cet argent, nous le réinjectons dans les espaces verts. Vous avez certainement constaté que la Ville avait fait un effort important en termes de fleurissement, puisqu'il y a plus de 20 % de fleurissement supplémentaire.

La Ville augmente les secteurs d'activité et d'intervention en termes d'espaces verts, puisque le parc de la Bibliothèque, l'avenue Joseph-Froment, tout cela, ce sont des plantations nouvelles. Nous intervenons, donc évidemment une augmentation du coût de fonctionnement voirie plus espaces verts, d'environ 4 %, qui est parfaitement équilibrée, au regard de cette baisse de dépenses courantes s'agissant de la voirie et de l'augmentation des prestations dont bénéficient *in fine* les espaces verts.

Concernant les dépenses d'investissement relatives à la voirie, par rapport à 2007, vous constaterez un allègement d'environ 11 %, parce que nous avons passé le cap d'investissements très importants comme l'avenue Joseph-Froment, l'aménagement du parc de la Bibliothèque... Tout cela est terminé.

Cela dit, nous restons sur un budget important, d'environ 4,7 millions, s'agissant des dépenses d'investissement relatives à la voirie et aux espaces verts. C'est un budget ambitieux et sain ; ambitieux, parce que cela va nous permettre de continuer les études de maîtrise d'œuvre pour un certain nombre de rues - je pourrais développer -, notamment la rue du Moulin-Bailly - vous connaissez bien projet -, la rue Voltaire-Sartoris et la rue Cambon. Les travaux de voirie qui doivent, en principe, débiter en 2008 concernent à la fois la rue du Moulin-Bailly, Foch, Château et d'Estienne-d'Orves, avec des travaux d'éclairage, etc.

Un gros effort d'investissement dans les espaces verts également. Il est prévu d'aménager la gare de La Garenne-Colombes pour faire un aménagement paysagé et de faire un gros effort de plantations d'arbres.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci infiniment.

Avez-vous des questions sur la voirie, l'assainissement et la propreté ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Ce n'est pas une question, mais une proposition. Je crois que vous étiez à la réunion où on avait présenté les lampadaires de sources éolienne et solaire ; je pense que c'est vraiment une solution qu'il faudrait étudier, puisqu'elle diminue les travaux de maîtrise d'œuvre en termes de creusement et d'économie d'énergie.

M. le Maire

Très bien.

D'autres remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je souhaiterais que les opérations que vous nous proposez en ce qui concerne la réfection de voirie soient évidemment présentées maintenant en conseil de quartier, c'est-à-dire à la population directement concernée par ce type d'opération, parce que ce serait un bon démarrage pour nos conseils de quartier.

Je souscris, comme vous, à la rénovation d'un certain nombre de rues et, en particulier, chaque fois que cela est possible, de planter, quand les rues n'ont pas d'arbre jusqu'à maintenant ; je pense à la rue Cambon, entre autres, dans votre liste, et à la réfection des jardinières de la rue d'Estienne-d'Orves.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est prévu.

M. le Maire

Merci.

Nous passons donc au point suivant : développement durable et marché aux comestibles.

M. de Boutray

Il y a aussi une partie de la délégation de Claudine Labrousse : santé, environnement et prévention des risques.

Le budget de fonctionnement sur 2008 est en stabilité par rapport à 2007. Il s'élève à 93 200 euros, avec une grosse part, 45 200 euros, liée à des contrats liés aux opérations de santé publique. Je prendrai par exemple tout ce qui est engagé pour la recherche sur la légionellose dans les réseaux d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux. Il y a également de nombreux contrats, tels que le dossier que l'on a avec la société SACPA, société fourrière pour le ramassage des animaux errants. Nous avons également un contrat avec une société qui vient capturer les pigeons deux fois par an, tout cela pour un montant de 45 200 euros.

Un poste important de ce budget, 37 000 euros, est lié à toute une série de diagnostics réglementaires que nous devons faire, en l'occurrence les recherches de plomb, d'amiante, de termites.

Nous avons également une cartographie des bruits à remettre en place sur la ville de La Garenne-Colombes, c'est-à-dire identifier tous les endroits où les décibels seraient au-dessus de la norme.

Tout cela rentre dans cette partie.

Un petit budget de 5 000 euros concerne le suivi de la qualité des eaux souterraines du futur CTM.

Nous avons, dans ce domaine, environ 8 000 euros qui sont principalement des actions de communication et des actions de prévention telles que des manifestations ou des expositions thématiques.

Nous avons également d'autres actions et manifestations dans le cadre de la sensibilisation aux problématiques environnementales. Je citerai, par exemple, ce que nous avons fait il y a une semaine, une dizaine de jours, jour pour jour ; nous avons organisé un café débat autour de l'énergie dans l'habitat dans un restaurant du coin. Voilà pour la partie fonctionnement.

Sur la partie investissement, il y a eu une grosse augmentation pour une raison très simple : c'est un poste de provision de crédits pour travaux pour le compte de tiers, pour tout ce qui est péril, travaux d'office, insalubrité ; nous l'avons porté à 100 000 euros. Nous l'avons doublé par rapport à 2007... Si on prend l'exemple de 2007, nous avons, en 2007, avancé 190 000 euros, entre autres, dans le cadre de l'opération du boulevard National ; bien sûr, l'argent a été remboursé ultérieurement. On a prévu une provision complémentaire.

Dans ce poste d'investissement, nous avons intégré un nouveau poste qui est la création d'un Agenda 21 pour une somme de 20 000 euros. Il s'agit d'élaborer un agenda local qui prévoit la formalisation d'un plan d'action avec la prise en compte de la déclinaison des mesures municipales, en concertation avec tous les principaux acteurs impliqués dans la démarche du développement durable. On va bien sûr y intégrer les Garennois, les entreprises, les présidents d'association, les commerces, de façon à bâtir cet Agenda 21, avec sa dimension environnementale, économique et sociale.

Voilà pour le budget globalisé santé, environnement et prévention des risques.

M. le Maire

Merci infiniment.

Avez-vous des questions à M. de Boutray ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur de Boutray, je souhaiterais qu'en commission, soit détaillée, quand vous aurez évidemment les éléments, premièrement la carte sur les bruits, donc l'étude que vous allez lancer, si j'ai bien compris, et que, deuxièmement, nous soit présenté l'Agenda 21, non pas quand l'étude sera terminée, mais au fur et à mesure de l'état d'avancement de cette étude qui me semble importante pour notre Ville et à laquelle je souhaiterais que l'ensemble des élus soit associé.

M. de Boutray

Sur la cartographie, c'est une photo de ce qui se passe, il n'y a pas de souci ; c'est quelque chose que l'on mènera en 2008.

Sur l'Agenda 21, c'est clairement écrit dans notre politique sur les années à venir. Il est clair qu'il ne va pas se définir en quelques jours ; il faut un long travail de réflexion et de concertation. Il est évident qu'avant de le formaliser, nous aurons l'occasion d'en discuter et d'en débattre.

Deuxième facette de ma délégation : le marché aux comestibles.

À ce jour, le marché du Centre et des Vallées est géré par un concessionnaire qui s'appelle « *Lombard et Guérin* », qui assure la gestion au quotidien de ce marché, le nettoyage, toute la logistique.

En revanche, nous inscrivons une recette chez nous qui est estimée, sur l'année 2008, à 83 000 euros, qui est l'estimation par rapport à la revalorisation des droits de place que l'on va revalider dans quelques mois. 83 000 euros versus, en 2007, 82 509 euros, soit, globalement, une légère augmentation sur ce poste.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous d'autres remarques sur le marché aux comestibles ? Non. Tout le monde est d'accord sur le marché.

Merci, Monsieur de Boutray.

Monsieur Conway ?

M. Conway

En termes de développement durable, comment travaillez-vous en transversalité avec les différentes responsabilités ?

M. de Boutray

Vous parlez de la façon dont on va fonctionner ?

M. Conway

Oui.

M. de Boutray

C'est avant tout quelque chose de transversal. Ce n'est pas quelque chose qui peut être vu uniquement d'un aspect ; c'est complètement transversal avec les services, la population, l'économie locale. C'est complètement transversal.

On vous dira réellement comment on le mettra concrètement en musique et comment on l'initialisera. Cela débutera, en tout cas, par commencer à rédiger cet Agenda 21.

M. le Maire

Merci infiniment.

Monsieur Dubois, vous avez la parole pour le budget jeunesse.

M. Dubois

Je vais vous parler des activités de loisirs à destination des jeunes, puis des centres de vacances.

Concernant les activités de loisirs à destination des jeunes, le budget s'élève à 418 670 euros. Cela représente une augmentation d'environ 6 %. L'augmentation s'explique par le rattachement de subventions qui étaient imputées sur un autre compte et qui sont rattachées à ce budget ; ce sont les subventions aux associations dont l'objet concerne les jeunes.

Ce budget inclut le fonctionnement des centres de loisirs et de l'Espace Jeunesse.

Il se décompose de la manière suivante :

- repas et goûters pour 130 000 euros* ;
- cartes pour 150 000 euros ;
- les différentes activités pour 70 000 euros.

Ce sont les dépenses les plus importantes ; il y a d'autres dépenses moins importantes.

Sur l'investissement, le budget est de 5 500 euros, en légère augmentation. Cela concerne l'achat de poteaux de volley pour Marcel-Cerdan et un coffre-fort pour la régie municipale.

Je rappelle les objectifs de ce budget :

- assurer le fonctionnement des centres de loisirs ;
- assurer le fonctionnement de l'espace jeunesse ;
- proposer une couverture adaptée aux familles ;
- proposer des activités pluridisciplinaires à destination de tous les jeunes.

Voilà pour la partie activités de loisirs.

Pour les centres de vacances, le budget est de 350 790 euros. Cela concerne tous les séjours proposés à chaque vacance pour les jeunes.

Sur l'investissement et sur le budget de la direction jeunesse, culture et sports, 37 000 euros ont été investis ; cela représente l'achat de machines à laver, lits, matelas, tentes et de la mise aux normes.

Sur l'investissement en bâtiments, qui concerne Houlgate, 258 000 euros ont été inscrits. Cela représente une étude pour réaliser une maison de retraite, des travaux pour les escaliers de secours, le changement d'une porte de secours, des travaux d'assainissement.

En investissement, sur le budget espaces verts, qui concerne également Houlgate, 25 000 euros ont été inscrits pour des plantations d'arbres. En effet, des arbres ont été abattus parce qu'ils étaient malades.

Enfin, en investissement, sur le budget voirie, en ce qui concerne toujours Houlgate, 60 000 euros ont été inscrits pour des travaux pour refaire la route qui mène au château d'Houlgate.

Je rappelle les objectifs pour ce budget centres de vacances :

- l'organisation des classes d'environnement et des séjours de vacances ;
- l'entretien des bâtiments.

L'été 2008, 70 jeunes doivent quitter Houlgate pour rejoindre d'autres camps qui ont été mis en place pour faire face à l'augmentation de la demande, Houlgate ne pouvant pas accueillir tous les jeunes.

J'en ai terminé.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Ouverture de l'Espace Jeunesse... Vous avez dit quelle date ?

M. Dubois

Normalement, dans 15 jours.

M. le Maire

Dans 15 jours, ouverture de l'Espace Jeunesse.

Avez-vous des questions à M. Dubois sur le budget jeunesse ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Dubois, pouvez-vous nous donner quelques explications en termes de fonctionnement des centres de loisirs, en termes de personnel en particulier, parce qu'on ne retrouve pas dans le budget, *a priori*, les postes consacrés aux centres de loisirs ? Pouvez-vous nous dire comment cela fonctionne et la qualification des personnes qui y travaillent ?

M. Dubois

Les directeurs de centre ont été titularisés les années précédentes. Les animateurs, pour l'essentiel, sont des vacataires.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dubois.

Avez-vous d'autres questions ? (*Aucune.*)

Nous passons au point suivant. Je passe la parole immédiatement à M. Chaillet qui va nous faire un défilé : finances, état civil, communication, maintenance, réception, informatique, juridique et secrétariat général.

M. Chaillet

Merci, Monsieur le Maire.

À propos du service communication, le budget de fonctionnement en dépenses est de 489 000 euros, en baisse de 7,87 % par rapport au budget de 2007. Il est composé des postes suivants :

- conception, impression, distribution principale des supports de communication pour 400 000 euros ;
- frais de distribution des différents supports (BM, guides, plaquettes) pour 25 000 euros ;
- reportages photographiques pour 60 000 euros.

En fonctionnement, les recettes sont de 85 500. Elles arrivent par la régie publicitaire : encarts publicitaires ou BM notamment.

Pour les dépenses d'investissement, on prévoit 20 000 euros. Cela concerne les panneaux d'information des bâtiments et de la voirie.

Voilà pour le rapport communication.

M. le Maire

Avez-vous des questions ou remarques à M. Chaillet ?

M. Macé

Vous venez de nous indiquer que le montant des dépenses de communication s'élève à 489 000 euros.

J'ai tout d'abord une première remarque par rapport au 62-36 dans le cadre du budget, dont le montant, *a priori*, s'élève à 566 330 euros ; *a priori*, il y a une différence.

M. Chaillet

J'ai indiqué, Monsieur Macé, que les dépenses étaient en baisse de 7,87 %.

M. Macé

Vous proposez, Monsieur Chaillet, dans le cadre du budget, 566 000 euros de dépenses. Il y a une différence entre ce qui est inscrit sur le 62-36 qui doit, *a priori*, correspondre aux dépenses de communication et le chiffre que vous nous indiquez.

Par ailleurs, en ce qui concerne ces dépenses, pourriez-vous nous indiquer en fin de compte le montant total que nous consacrons au niveau de la Ville de La Garenne-Colombes à ce poste de dépenses, y compris avec les agents de la Ville qui travaillent dans ce secteur et les recrutements, si j'ai bien compris, que vous prévoyez ?

M. Chaillet

Ce qui fait un peu la différence au niveau du chiffre, c'est qu'il y a eu un report de 2007. C'est pour cela que l'on peut calculer une différence.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

D'autres questions à M. Chaillet ?

M. Chaillet

À propos maintenant du système d'information et des télécommunications, nous avons un budget de fonctionnement de 463 800 euros en dépenses. Il concerne les postes suivants : contrats de service, études et recherches, frais de communication.

En immobilisations, nous prévoyons une somme de 574 825 euros composée des postes suivants :

- mise en place de reprise d'activité du système d'information de la Ville pour 290 000 euros ;
- mise en œuvre d'un portail intranet pour 80 000 euros ;
- refonte du site internet pour 80 000 euros ;
- missions d'étude pour 70 000 euros ;
- projets fonctionnels autres pour 50 000 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Avez-vous des questions sur l'informatique et la téléphonie ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'ai pris rapidement en note, Monsieur Chaillet, vos différents chiffres. Je voudrais que vous rentriez un peu dans le détail. Portail intranet : 80 000 euros ; quels seront les destinataires ?

Pour le site internet, 80 000 euros, quelle sera la procédure de désignation de l'entreprise - j'imagine - qui va effectuer ce travail ?

Vous prévoyez différentes missions d'étude pour 70 000 euros ? Quel est le détail par rapport à vos prévisions ?

Quels services sont concernés par les 290 000 euros que vous prévoyez ?

M. Chaillet

Je commence par les 290 000, la dernière question. C'est une tranche, un départ, pour une affaire qui va être assez importante. On prévoit des matériels, logiciels, études et prestations. Pour 2008, ce seront 290 000 euros, 60 000 pour 2009. Nous verrons après si nous continuons cette affaire ou si nous nous arrêtons selon les systèmes du moment.

M. Macé

Si vous permettez, Monsieur Chaillet, quels services sont concernés ? J'imagine que ces 290 000 concernent les services municipaux. Vous nous proposez du matériel et des logiciels ; j'imagine que cela concerne des services que vous avez déterminés.

M. Chaillet

On remplace l'ensemble des serveurs.

M. le Maire

On remplace l'ensemble des serveurs du système. Cela concerne donc tous les services.

M. Chaillet

Pour les 80 000, le portail intranet, le projet proposé est de bâtir un véritable portail internet intégrant des informations publiées directement par des contributeurs dans les services municipaux à destination de tous, des formalités de travail collaboratif, le partage de ressources, agendas, etc., l'accès à des services web proposés par les progiciels de gestion de la Ville, notamment pour les finances et les ressources humaines.

M. le Maire

80 000 euros inscrits pour internet et l'intranet, la mise au point, ce n'est pas une dépense extravagante, abracadabrantique. C'est une dépense qui me paraît sage.

Monsieur Chaillet, vous avez encore un point.

M. Chaillet

Les marchés publics et primes d'assurance notamment.

Sur les primes d'assurance, on prévoit au budget :

- l'assurance dommages aux biens pour 66 420 euros ;
- l'assurance objets pour 3 000 euros ;
- l'assurance responsabilité civile pour 17 000 euros ;
- l'assurance flotte auto pour 30 000 euros ;
- l'assurance protection juridique pour 1 560 euros.

Au total, pour ces assurances : 117 980 euros.

Je continue avec les fournitures de bureau, les consommations informatiques et le papier blanc ; on prévoit 63 500 euros.

Pour la dématérialisation des marchés, on prévoit 3 800 euros et 35 000 euros pour la publication dans un Journal d'Annonces Légales.

Les prestations juridiques se composent de trois points :

- consultations : 68 000 euros ;
- actes et contentieux : 25 000 euros ;
- permanence juridique : 7 000,

soit un total de 100 000 euros.

Pour le poste études et recherches, on prévoit 15 000 euros.

La documentation se compose de deux sommes :

- la convention des abonnements : 26 000 euros ;
- l'acquisition d'ouvrages et de nouveaux abonnements pour 4 000 euros.

Pour le service archives, on prévoit 2 000 euros.

Au total, cela fait une somme de 367 280 euros.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

J'en profite pour remercier le service documentation qui s'est très bien organisé et qui a maintenant un fonds très performant au service des services qui en ont besoin.

Avez-vous des questions sur ce point ? Non.

M. Chaillet

Maintenant, c'est le service de maintenance, réception et personnel de service.

Pour la cafétéria, fêtes et cérémonies, en fonctionnement, on prévoit 170 500 euros et 5 000 en immobilisations. Cela concerne évidemment l'achat de denrées alimentaires, de boissons et de vaisselle notamment.

Toujours dans maintenance, réception et personnel de service, en entretien et fonctionnement, on prévoit 318 700 euros. Cela comporte le service Novasol pour la vitrerie, GOM Propreté pour l'entretien général, des produits d'entretien et différentes réparations :

- 41 100 euros pour Novasol ;
- 178 900 euros pour GOM Propreté ;
- 92 700 euros pour les produits d'entretien ;
- 6 000 euros pour les réparations,

soit une somme de 318 700 euros.

Je passe maintenant aux groupes scolaires, avec 20 900 euros en fonctionnement et 46 000 euros en immobilisations, ce qui fait un total dans ce secteur de 66 900 euros. Le fonctionnement concerne l'entretien des blouses, le personnel de restauration, l'achat de petite vaisselle. Pour l'investissement : équipement site de restauration, vaisselle, vestiaire, fontaine à eau, équipement école, chariot de ménage, aspirateur, brosses, autolaveuses et vêtements de travail.

L'ensemble de ce que je viens de vous dire concernant les services maintenance, réception et personnel de service font un budget total de 620 950 euros réparti comme suit :

- en fonctionnement : 569 950 euros ;
- en investissement : 51 000 euros.

Ce sera tout.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Bravo pour cet effort, car je vous avoue que présenter des budgets aussi différents, épars et éclatés n'est pas chose facile.

M. Chaillet

Je n'ai pas fini...

(Rires.)

M. le Maire

Il vous reste le secrétariat général...

M. Chaillet

Le budget du secrétariat général s'élève à 204 785 euros...

M. le Maire

+3,25, c'est cela ?

M. Chaillet

... et 300 euros en investissement.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions ? Non.

M. Chaillet

Il me reste l'état civil.

M. le Maire

On passe au cimetière !

M. Chaillet

61 000 euros en immobilisations...

M. le Maire

Immobilisations cimetièrè ?

M. Chaillet

... et 19 590 euros en charges.

Les immobilisations concernent les concessions, la numérisation des actes et du mobilier.

(Rires.)

En mobilier : 1 000 euros. Le gros du mobilier mairie passe sur le budget des bâtiments municipaux. Cette dernière rubrique correspond à des demandes spécifiques du service pour de très petits volumes.

(Rires.)

M. le Maire

Merci pour l'état civil.

Le mobilier n'est pas pour le cimetière...

(Rires.)

... qu'il n'y ait pas d'ambiguïté...

Avez-vous des questions ? *(Aucune.)*

M. le Maire

Si vous avez fini, Monsieur Chaillet, je passe la parole à Madame Mangeard sur le budget solidarité.

M^{me} Mangeard

Je vais vous soumettre le budget fonctionnement, puisque vous savez que le CCAS n'a pas de budget d'investissement, quoi que, il y a des éléments financiers à caractère social qui sont pris directement en charge par le budget Ville hors CCAS. Je vous le donne ; c'est un investissement qui s'élève à 6 000 euros pour l'acquisition de matériel électroménager, vaisselle, changement de rideaux du foyer Bon Quentin, ainsi que l'acquisition d'un caméscope et d'un téléviseur pour l'organisation d'ateliers de prise de parole d'entretien d'embauche.

Il y a également au niveau du fonctionnement, ces mêmes éléments financiers, des dépenses qui concernent principalement les subventions allouées aux associations sociales. Le montant prévu est de 83 000 euros : aide financière Secours Catholique, SHERPAS, Saint-Vincent-de-Paul, Proxy, la Maison de l'Emploi, Partenaires pour l'Emploi et une jeune association qui s'appelle « *Besoin de Toits* ».

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont de l'ordre de 1 097 830 euros pour l'année 2008, une légère augmentation globale d'environ 2,7 % par rapport au Budget Primitif de 2007.

Les principaux postes concernés sont les charges de personnel qui se montent à 955 785 euros, soit une hausse d'environ 1,17 % qui tient compte des dépenses réalisées en 2007. Elle s'explique surtout par un supplément d'heures des aides ménagères pour des manifestations gratuites comme les repas de Noël, les repas de printemps, tout ce qui est festif organisé au foyer Bon Quentin, les goûters, la galette des rois, la fête des grands-mères, etc. et par la hausse dont on a parlé tout à l'heure du GVT.

Il y a aussi des charges à caractère général qui se divisent en deux pôles et qui se montent globalement à 418 026 euros :

- d'un côté, tout ce qui est festivité, c'est-à-dire repas, activités festives dont on vient de parler, goûters et autres, voyages (voyages d'une journée, plusieurs jours en France ou à l'étranger) et transports au cimetière ;
- de l'autre côté, tout ce qui touche le maintien à domicile, c'est-à-dire la téléassistance et le portage des repas à domicile.

Viennent ensuite les charges de gestion courante qui sont de 130 673 euros cette année et qui sont en fait des aides accordées aux familles en difficulté, c'est-à-dire les secours d'urgence, les secours exceptionnels à la personne, les aides pour les personnes âgées ayant de très faibles ressources et notre participation à Pact Arim.

En conclusion, je dirai que les dépenses prévues tiennent davantage compte des dépenses réalisées en 2007, plus cette hausse de personnel et l'effort que nous avons fait pour maintenir les aides sociales.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Avez-vous des questions à M^{me} Mangeard ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous avez indiqué l'évolution des frais de personnel, +1,17 % ; quelles sont les évolutions des autres postes que vous avez mentionnés ?

M^{me} Mangeard

Les charges à caractère social sont budgétées à 406 026 ; elles étaient de 418 050 en 2007.

M. Conway

Réalisé ?

M. le Maire

BP, toujours.

M^{me} Mangeard

Au BP 2007.

Les charges de gestion courante, dont on a parlé, ont été de 130 673 euros budgétés contre, en réalisé, 132 000 pour 2007. Elles avaient été budgétées à 96 000, mais le réalisé était à 132 000 euros en 2007.

M. le Maire

Nous parlons du budget du CCAS. On sort vraiment du budget. Nous en avons délibéré en d'autres lieux. Je vous prie de revenir sur le budget communal.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Juste, Madame Mangeard, quelques orientations rapides...

Nous sommes persuadés que, malheureusement, les dépenses en matière sociale vont aller en s'accroissant et que donc notre Ville doit aussi accroître ses dépenses. Nous avons proposé et continuerons à proposer une augmentation de la subvention du CCAS. Pour quoi faire, parce qu'il ne s'agit pas de dire qu'on veut augmenter pour augmenter, mais pour des actions tout à fait concrètes ? Je pense qu'il faut que notre Ville réfléchisse à la mise en place d'un service d'aide aux personnes âgées en ce qui concerne l'entretien de petites réparations chez elles. Cela me semble être un système qui se développe dans d'autres communes ; il faudrait que nous y réfléchissions.

Je pense aussi qu'il faudrait réfléchir à la mise en place du quotient familial pour les séjours des personnes âgées qui n'existe pas jusqu'à maintenant, étant donné que le tarif est unique et que, nous le savons, un certain nombre de personnes âgées ont des retraites peu élevées.

Par rapport à cette situation des retraites peu élevées, je souhaiterais que la Ville réfléchisse à un accompagnement du minimum vieillesse, car nous savons, malheureusement là aussi, qu'il y aura un nombre de plus en plus important de personnes qui vont « bénéficier » du minimum vieillesse. En particulier par rapport à des femmes qui se retrouvent seules à un moment donné, je pense que nous devrions réfléchir sur une proposition d'amélioration du minimum vieillesse.

M. le Maire

Merci infiniment.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ? (*Aucune.*)

Monsieur Macé, j'ai une question sur le minimum vieillesse. Vous envisagez que nous réfléchissions à un complément municipal au minimum vieillesse ; je suppose que je peux le traduire ainsi. Combien de Garennois touchent aujourd'hui le minimum vieillesse et vous verriez appliquer une augmentation de combien ? Nous travaillons sur des bases de combien ? Je n'en ai pas d'idée.

M. Macé

Je suis comme vous, Monsieur le Maire, je n'en ai pas d'idée, mais nous pouvons voir - je pense que La Garenne-Colombes ne fait pas exception à cette règle - que, premièrement, un certain nombre de personnes bénéficient du minimum vieillesse ; le chiffre peut être connu, en particulier par les services du Département. Deuxièmement, après, il faut réfléchir avec M^{me} Mangeard sur quelle proposition nous pourrions faire. Je n'arrive pas avec une idée et une proposition précise ; je pense qu'il faut y réfléchir vu certainement l'augmentation que nous aurons de bénéficiaires du minimum vieillesse.

M. le Maire

Vous ne connaissez pas la base des taux que l'on appliquerait. On reste dans une...

M. Macé

... dans une proposition à étudier.

M. le Maire

Très vague... C'est un concept...

M. Macé

Oui, mais c'est comme cela que l'on démarre.

M. le Maire

Quand on vote un budget, on ne travaille pas sur les concepts budgétaires.

M. Macé

Nous sommes sur ce budget et sur une réflexion sur d'autres budgets.

M. le Maire

Bien sûr.

D'autres observations pour M^{me} Mangeard ? Personne.

Merci infiniment, Madame Mangeard.

M. Dransart va nous parler des sports et de la Charte qualité.

M. Dransart

Concernant le sport, je vais commencer par le commerce et les espaces verts, curieusement ; sinon, je vais les oublier. J'ai effectivement une ligne qui a trait au commerce, en matière de fonctionnement, de 24 000 euros ; elle est en baisse de 15 % pour une réorganisation comptable, il n'y a pas d'évolution du périmètre. C'est tout ce qui concerne les aides aux quartiers, aux animations, la Charte « Qualité du service » dont nous parlerons tout à l'heure, la promotion du commerce en ligne via l'association QCV 92 et donc la subvention municipale accordée aux quartiers des commerçants.

Pour ne pas oublier les espaces verts, j'en parle tout de suite. Une ligne de 14 000 euros concerne l'entretien, le contrôle et la réalisation des équipements sportifs. Cela va bien dans le thème du sport, mais c'est dans le budget espaces verts. J'ai constaté tout à l'heure que dans le budget jeunesse, j'avais les poteaux pour le volley. On trouve du sport dans différents thèmes.

Concernant le budget sport, globalement, il y a le fonctionnement et l'investissement. Pour le fonctionnement, la globalité est en baisse, même si, au plan comptable, cela ne transparaît pas, pour la simple et bonne raison que le plus gros poste, qui est le poste des subventions, qui fait 1,2 million d'euros, a subi une modification comptable ; avant, on avait une répartition dans le poste 20 qui revient dans le 40 ; on a l'impression que cela a augmenté, mais non, globalement, la subvention accordée aux associations sportives a baissé ; on l'a vu tout à l'heure avec quelques exemples.

Un des gros postes concerne la piscine, qui a un budget de fonctionnement de 48 000 euros, en forte baisse, là aussi, pour la simple et bonne raison qu'avant, la partie entretien était gérée par la piscine elle-même, alors qu'elle fait maintenant l'objet d'un marché global de tous les bâtiments et bénéficie d'une négociation globale et une économie d'échelle. C'est une baisse intéressante.

Un petit poste que l'on reproduit chaque année est le LGC Contact, qui nous permet d'anticiper les besoins en matière d'effectifs dans les différentes associations sportives ; il est en diminution de 36 % pour la simple et bonne raison que nous avons renégocié le contrat avec La Poste maintenant que nous maîtrisons parfaitement ce système qui a quelques années.

En matière d'investissement, les évolutions d'année en année peuvent être très volatiles, puisqu'en fonction des projets que l'on va avoir, on va retrouver toutes les dépenses d'études. Cette année, on a environ 187 000 euros de dépenses qui se traduisent ainsi :

- 70 000 euros pour le skate-park ; vous savez que nous avons inauguré un skate-park à l'initiative du conseil des jeunes. Nous avons décidé de le faire en trois phases. Il y avait déjà une première phase et il convient de procéder au développement des autres phases ;
- 30 000 euros inscrits au budget pour l'étude pour la rénovation du terrain de football que nous ferons prochainement ;
- 75 000 euros concernant la reconstruction de la piscine pour les différentes études que l'on retrouve un peu dans le budget grands travaux et urbanisme, de la même façon qu'à chaque fois que l'on a un gros projet, comme on l'a fait avec les cours de tennis, le Dojo, les dépenses se retrouvent dans les autres budgets.
- 12 600 euros concernant le matériel propre à l'utilisation de la piscine qu'il convient de renouveler régulièrement.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Merci de votre présentation, Monsieur Dransart.

Même remarque que tout à l'heure en termes d'études de la piscine, je souhaiterais que nous soyons associés aux différentes étapes, y compris sur la phase de définition du programme et la faisabilité de l'opération.

M. le Maire

Merci.

Ce sera le rôle de la commission des sports d'intégrer cette remarque.

Merci infiniment aux uns et aux autres de ce tour de piste budgétaire.

Je vous propose, maintenant, de prendre le document en lui-même du Budget Primitif.

Je vous invite à le prendre à la page 5 - nous n'allons pas le prendre ligne à ligne -, où vous avez un budget de fonctionnement et un budget d'investissement.

En fonctionnement, dans la colonne dépenses, vous notez les 43 992 000 euros qui ont été évoqués sous les différentes formes d'aujourd'hui. Vous obtenez, en recettes, 41 279 000 euros, auxquels vous ajoutez le résultat de fonctionnement reporté dont a parlé Bernard Chaillet de 2 712 000 euros et vous arrivez à une section de fonctionnement en équilibre à 43 992 000 euros.

En investissement, des crédits d'investissement en dépenses à 22 835 000 euros, auxquels il faut ajouter les restes à réaliser de N-1 à 2 688 000 et le solde d'exécution de la section d'investissement, 5 690 000, ce qui nous fait une vue d'ensemble du budget d'investissement à 31 215 000.

Évidemment, vous retrouvez, dans la colonne recettes, 25 433 000 euros, qui sont les recettes votées au titre du BP 2008, auxquels vous ajoutez le reste à réaliser de N-1, 5 781 000 euros, ce qui vous permet de retrouver les mêmes recettes que les dépenses, c'est-à-dire 31 215 000 euros.

Le budget s'équilibre à 43 992 000 plus 31 215 000 euros, soit 75 207 000. Je rappelle qu'en 2007, nous étions à 73 017 000.

Le budget de fonctionnement est en hausse de 8 %, l'investissement de 2,95 %.

Le résultat de fonctionnement - c'est intéressant - est en hausse de 120 %.

En page 6, vous avez un virement à la section d'investissement de 4,2 millions ; c'est l'autofinancement.

En bas de la page 6, vous trouvez le résultat reporté ou anticipé : 2 712 000 euros. Je vous rappelle que l'année dernière, nous étions aux alentours de 1,7 million.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse également de 4,3 %.

Voilà la balance générale du budget.

Avez-vous des questions sur la balance générale du budget ? Pas de question sur la balance générale du budget. De toute façon, ce n'est que la conséquence logique des différents chiffres qui vous ont été présentés par les uns et les autres.

Nous allons passer au vote.

Comment souhaitez-vous voter ? Budget global, investissement, fonctionnement ?

Monsieur Macé, qu'en pensez-vous ?

M. Macé

Global.

M. le Maire

Monsieur Conway, êtes-vous d'accord ?

M. Conway

Je souhaiterais aussi faire une explication de vote.

M. le Maire

Vous souhaitez, Monsieur Conway, que nous votions en fonctionnement d'abord, en investissement ou au global ?

M. Conway

En global.

M. le Maire

Vous souhaitez prendre la parole, Monsieur Conway ?

M. Conway

Je fais une explication de vote anticipée sur le fait que je vais voter blanc sur ce budget, pour une première raison qui est technique, dans la mesure où j'estime hautement souhaitable que l'on puisse disposer des comptes administratifs 2007, parce que c'est à ce niveau que l'on pourrait vraiment juger de la pertinence et des efforts par rapport au Budget Primitif 2008. Je reviendrai dessus au moment de la présentation des comptes administratifs.

Par ailleurs, dans cette méthode, je pense qu'il doit y avoir un moyen d'avoir ces chiffres estimés au moment de la présentation du Budget Primitif, puisque dans la commission des finances de lundi dernier, lorsqu'on demandait des explications sur l'évolution surprenante des chiffres, on était en mesure de nous répondre : « oui, c'est parce que les comptes administratifs de 2007 étaient réellement de tel niveau ». Je pense que c'est quelque chose que l'on peut généraliser.

Au niveau de la présentation de budget, je constate que les frais de personnel augmentent de 8 %, ce qui représente 50 % des dépenses, ce qui est dans la moyenne de tous les budgets généralement, que grâce à des renégociations, notamment sur les travaux d'entretien des locaux et des bâtiments, on a réussi à faire que le budget de fonctionnement soit limité à +6,4 %.

L'impression que j'ai est que vous continuez à vivre comme si on était dans la même situation que l'année dernière, comme si La Garenne-Colombes était un îlot de prospérité, alors que la dotation de l'État n'a augmenté que de 1 %, que cette dotation représente quand même 20 % des recettes, que vous encaissez le coût de la mauvaise surprise de l'assiette sur la taxe professionnelle, puisqu'il y avait une erreur en 2007 dont la commune a indirectement bénéficié et qui, évidemment, disparaît cette année. Vous avez donc rétabli l'équilibre en augmentant les impôts dans les proportions que l'on a soulignées tout à l'heure.

Je rappelle simplement que cette hausse des impôts, si on avait maintenu le taux, le montant en jeu était de 500 000 euros.

Pour moi, il y a véritablement une question de choix. Quand on voit que le budget de la police municipale est passé de 450 000 à 625 000 entre les deux Budgets Primitifs - je ne connais pas le chiffre d'affaires réel, mais c'est bien ce montant qui est financé par les impôts -, je crois qu'il y a réellement un choix à faire en pensant qu'à La Garenne-Colombes, il y a aussi des populations qui sont démunies et qu'il faut vraiment prendre cela en compte.

Je n'ai pas plus d'éléments ; c'est ce qui explique mon abstention de ce soir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres remarques ou explications de vote ? Non.

Sur les frais de personnel, je voudrais être tout à fait précis. Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 49,95 % ; c'est la situation de La Garenne-Colombes. La moyenne sur l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine est à 52,30 %. Nous sommes donc en deçà de la moyenne départementale ; nous ne sommes pas à la moyenne, mais en-deçà de la moyenne. Je souhaitais que tout le monde ait ce chiffre en tête, parce qu'il est assez important et témoigne d'une gestion que nous essayons d'être la plus raisonnable possible.

Maintenant, les augmentations de budget sont liées aussi à un service augmenté à la population et nous sommes là pour rendre des services.

Il est très important, quand on suggère de baisser les budgets, de dire où on veut les baisser et dans quoi on veut les baisser, Monsieur Conway ; c'est cela la difficulté de l'art. La critique est aisée et l'art est difficile, comme vous le savez.

M. Conway

Je vous remercie de poser la question. C'est pourquoi je vous donnerai la réponse quand j'aurai les comptes arrêtés ; je reviendrai dessus.

Par ailleurs, sur les frais de personnel, il est couramment admis que la comparaison entre communes n'est pas pertinente, parce que certaines communes externalisent un certain nombre de services et d'autres pas.

M. le Maire

Il est couramment admis aussi que l'on nous fait la remarque quand on est mal placé ; il se trouve qu'on est bien placé et donc, évidemment, les gens considèrent qu'il ne faut pas nous faire la remarque. C'est de bonne guerre... Nous sommes plutôt bien placés ; peut-être y a-t-il des biais dans l'étude, comme disent les scientifiques, mais c'est un biais qui nous est plutôt positif.

M. Conway

Ne nous prêtez pas de procès d'intention ; si je fais des remarques, ce n'est pas parce que vous êtes bien ou mal placé, mais parce que c'est une réalité.

M. le Maire

Absolument, mais ne nous prêtez pas non plus de mauvaises intentions quand je donne un chiffre brut qui consiste à dire que nous sommes à 49,95 %.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur les frais de personnel, dire que La Garenne-Colombes et d'autres Villes sont plus ou moins bien placées par une moyenne a une signification, si vous le permettez, très réduite, tout simplement parce que la gestion qui est faite d'une commune à une autre... Si on prend, par exemple, La Garenne-Colombes, nous avons totalement confié à une entreprise privée le fait de nettoyer les rues, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. Quand on dit que La Garenne-Colombes n'a que 49 % de frais de personnel, c'est sans tenir compte des autres frais qui sont payés par le budget communal et qui sont aussi des frais de personnel par rapport à l'ensemble des délégués que nous avons.

Je rappellerai, de mémoire, que nous avons, par exemple, des contrats de prestations de services pour un montant que vous avez prévu et donc prévisionnel de 5,6 millions ; dans ce montant, il y a un certain nombre de frais de personnel pour des prestations qui sont, dans d'autres communes, réalisées en régie directe, c'est-à-dire par du personnel communal. D'autres communes peuvent avoir plus de 60 % de frais de personnel ; ce n'est pas pour cela que ces communes sont mal gérées par rapport à d'autres communes qui en ont moins. Il y a eu des choix politiques différents, vous le savez comme moi, qui aboutissent à ces pourcentages.

La signification est - vous le savez comme moi, Monsieur Juvin - tout à fait relative.

M. le Maire

Merci.

Elle est relative, mais elle va plutôt dans le bon sens. Si nous allions dans l'autre sens, on nous dirait : « *regardez, c'est impossible* ».

Nous passons au vote à main levée. C'est un vote global ; nous votons sur les sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses.

Qui est contre le budget ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIJORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH.
4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL
1 abstention : M. CONWAY

Adopté à la majorité.

Le budget de la Ville de La Garenne-Colombes est adopté. Nous nous retrouverons pour le compte administratif dans quelques semaines.

Nous avons à voter le budget de l'assainissement. C'est un petit budget ; il est petit également en nombre de page.

Il a été présenté ; nous n'allons pas y revenir. Ce budget est en investissement et en fonctionnement - vous avez la balance générale -, sans affectation des résultats par rapport au budget général.

Avez-vous des questions particulières sur le petit budget assainissement ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 34 voix.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIJORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, M. HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, M. NATUREL.
1 abstention : M. CONWAY.

Adopté à la majorité.

Nous passons au point suivant.

Monsieur Perrée ?

1.8 - Fixation des nouveaux tarifs de la Bibliothèque municipale.

M. Perrée

En décembre 2007, vous avez approuvé les tarifs de la Bibliothèque pour l'année 2008, avec pour seul critère l'âge et la domiciliation.

Depuis quelques mois, l'ouverture de la Bibliothèque le samedi en continu et le dimanche a généré de nouvelles demandes d'inscription qui amènent à réfléchir sur les modalités d'accès.

Nous proposons donc la gratuité pour les Garennois étudiants, demandeurs d'emplois, RMIstes, personnes en situation de handicap et en particulier pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.

Je vous demande de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs que vous avez sous les yeux.

M. le Maire

C'est une proposition que vous fait M. Perrée de gratuité pour un certain nombre de catégories de personnes qu'il a citées : allocataires du RMI, handicapés, personnes en situation de recherche d'emploi, étudiants et moins de 18 ans.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Perrée, ce que vous nous proposez ce soir va dans le bon sens. Nous en avons d'ailleurs, à une époque, parlé ; il était nécessaire d'avoir une politique volontariste en termes de lecture publique et donc une accessibilité à notre Bibliothèque favorisée.

J'ai regardé très rapidement, Monsieur Perrée, et vous m'en excuserez, mais je n'ai pas une étude détaillée des villes du 92. Maintenant, avec M. le Maire...

M. le Maire

Il convient de le faire régulièrement.

M. Macé

... il faut avoir l'ensemble des éléments.

Je vais prendre trois communes. À Courbevoie, il n'y a pas gratuité et pour les adultes, le coût est de quatre euros. Si je prends Fontenay-aux-Roses, ville de taille similaire à celle de La Garenne-Colombes, il y a gratuité pour l'ensemble des habitants de cette ville. Si je prends la collègue au Conseil général de M. Juvin, la commune de Malakoff, la gratuité est aussi totale.

Nous souhaiterions qu'un effort soit fait en ce qui concerne la gratuité totale vis-à-vis des Garennois ou tout le moins que les 6,90 soient revus à la baisse. Ce ne sont pas des montants relativement importants quand, d'un autre côté, on augmente de plus de 600 000 euros - une partie de ces 600 000 euros pourrait servir à cela - les impôts.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Pas de chance, Monsieur Perrée ! Vous proposez la gratuité à certaines catégories ; je pensais que vous seriez félicité, mais ce n'est pas suffisant : gratuité pour tout le monde !

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Nous passons au vote sur la proposition de M. Perrée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIJORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

4 abstentions : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

Direction des Ressources Humaines

1.9 - Personnel communal - modalité relative à la journée de solidarité.

M^{me} Roussillon

Devant la difficulté d'application de la loi 2004, le 9 avril dernier, le Sénat a voté conforme la proposition de loi de l'Assemblée nationale qui vise à rétablir le Lundi de Pentecôte férié, tout en maintenant le principe d'une journée de solidarité en faveur des personnes âgées et handicapées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce principe.

Les agents pourront déduire une journée de RTT ou de congé annuel en échange de cette journée.

Nous avons proposé ce principe en Commission Technique Paritaire qui a émis un avis favorable le 4 avril dernier.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce principe sous réserve de la parution au Journal Officiel.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

La Pentecôte... Pas de remarque sur la Pentecôte ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Madame Roussillon, vous avez vous-même exposé la difficulté d'application d'une mesure qui devait être une mesure phare à l'époque du gouvernement Raffarin, les difficultés d'application très concrètes et surtout le fait que s'il doit y avoir solidarité vis-à-vis des anciens, ce qui paraît une évidence, cette solidarité peut évidemment être appliquée d'une toute autre manière et elle doit être appliquée d'une toute autre manière.

Vous connaissez là-dessus la position des partis de gauche ; nous sommes contre le principe qui avait été élaboré à l'époque. Vous nous proposez des aménagements aujourd'hui issus des difficultés d'application ; nous sommes contre cette application et voterons donc contre cette délibération.

M. le Maire

Cela devient compliqué...

Cela ne marche pas bien, on essaie de l'améliorer, mais vous êtes contre le fait que l'on essaie de l'améliorer.

Merci, Monsieur Macé.

Nous passons au vote sur l'adoption de la proposition de M^{me} Roussillon de rendre de nouveau le caractère férié du Lundi de Pentecôte. En réalité, ce n'est pas M^{me} Roussillon, mais le Parlement. Cependant, M^{me} Roussillon va permettre aux agents de déduire une journée de RTT ou de congé annuel en lieu et place de la Pentecôte.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

Adopté à la majorité.

Merci, Madame Roussillon, et bravo !

Service juridique

1.10 - Création d'un groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et Bois-Colombes pour la réalisation des travaux et de la mission de coordination sécurité et protection de la santé relatifs au réaménagement de la voirie rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot avec également une partie de la rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40 m).

M. Hervo

Il s'agit de passer à la réalisation des travaux de la dernière tranche de la rue du Moulin-Bailly, en collaboration avec nos amis de Bois-Colombes, et de mettre en place un groupement de commandes permettant de travailler ensemble pour la passation des travaux, le suivi et la surveillance de ces travaux.

Les deux Villes ont prévu de régler cela à travers une convention aux termes de laquelle la Ville de La Garenne-Colombes est le coordonnateur de ce groupement de commandes ; la commission d'appel d'offres de la Ville de La Garenne-Colombes aura à connaître du choix des entreprises en la matière.

Le rapport que vous avez sous les yeux rappelle les modalités principales de la consistance de cette convention.

Bien évidemment, les dépenses seront entièrement payées par La Garenne-Colombes ; la quote-part de Bois-Colombes sera remboursée par Bois-Colombes à la Ville de La Garenne-Colombes.

Quelques chiffres... Le montant prévisionnel des travaux de voirie en hors taxes est de 1,2 million d'euros répartis en 690 000 pour La Garenne-Colombes et 495 000 pour Bois-Colombes, chacune des deux Villes faisant son affaire des dévoiements de réseaux spécifiques à son territoire qui s'élèvent respectivement à 54 000 euros pour La Garenne-Colombes et à 63 000 euros hors taxes pour Bois-Colombes.

Je vous demande de bien vouloir approuver cette convention, ce que la commune de Bois-Colombes a fait il y a quelques jours, et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Avez-vous des remarques ou des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Il est peut-être trop tard si Bois-Colombes l'a signée... Je voulais proposer que, dans la convention, soit sensibilisée la commune de Bois-Colombes sur deux objectifs :

- dans cette perspective commune, tant en termes de qualité d'espace public et de sécurité des flux piétons, que l'on n'oublie pas les vélos ;
- pour rappel des prestations afférentes au dévoiement des réseaux, que l'on associe aussi Bois-Colombes au fait de faire des implantations de lampadaires éoliens et solaires de part et d'autre de la rue.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

En réalité, sachant que la commission d'appel d'offres sera celle de La Garenne-Colombes, nous avons un peu la main dans cette affaire.

M. Hervo

Il n'empêche, malheureusement, que le projet est aujourd'hui réputé ficelé, puisqu'il avait été bouclé et approuvé avant les élections.

M. le Maire

Sur le vélo, vous pouvez être rassuré.

M. Hervo

On passe maintenant à l'exécution.

La sécurisation du carrefour Pierre-Joigneaux - Moulin-Bailly, même si elle ne provient pas du dispositif spécifiquement deux roues, devrait quand même singulièrement leur faciliter la traversée de ce carrefour qui est particulièrement hasardeuse. L'élargissement côté Bois-Colombes et côté lycée Albert-Camus de la rue Pierre-Joigneaux va considérablement améliorer la visibilité pour les véhicules, ainsi que la sécurité des élèves du lycée qui auront enfin un trottoir de largeur respectable pour circuler jusqu'à l'entrée du lycée.

M. le Maire

Y a-t-il des dévoiements en gaz là-dedans ? Il y a des dévoiements électriques et assainissement, mais y a-t-il aussi le gaz ?

M. Hervo

Oui, il y a un gros dévoiement gaz, puisque le poste de détente, d'alimentation, du lycée Albert-Camus doit être déplacé.

M. le Maire

Entendu.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.11 - Demande de subventions relatives au réaménagement de la voirie rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot avec également une partie de la rue Pierre-Joigneaux (90 m) et Noël-Pons (40 m).

M^{me} Juvin-Marleix

Je ne vais pas vous faire un topo sur les travaux...

Je vous propose simplement d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus larges auprès du Conseil régional, du Conseil général, du SIPPEREC et des réserves parlementaires pour financer ces travaux.

Tout cumulé, hormis les réserves parlementaires, nous arriverions à un taux de plus de 30 % de subventions qui permettrait de financer ces travaux, étant précisé que pour le Conseil général, nous sommes plafonnés à un peu moins de 57 200 euros pour les travaux de sécurité et que le Conseil régional prendrait en charge la moitié des travaux sur la partie sécurité.

M. le Maire

Merci.

Sur le Conseil régional, c'est une hypothèse que vous faites. J'ai des souvenirs cuisants de financement par le Conseil régional des voiries...

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, une hypothèse optimiste.

M. Hervo

J'ai souvenir que le Conseil régional nous a refusé une subvention pour les travaux du carrefour Plaisance, au motif qu'au centre du giratoire, il y avait un obstacle physique susceptible d'être dangereux en cas d'accident.

M. le Maire

Au centre du giratoire, il y avait un giratoire.

M. Hervo

Un giratoire est dangereux...

M^{me} Juvin-Marleix

Un giratoire n'est pas forcément sécurisant.

M. le Maire

C'est mal parti...

Je fais le vœu que nous puissions obtenir cette subvention du Conseil régional, mais il est vrai que les conditions d'attribution sont un peu compliquées. On peut espérer qu'avec la modification de l'exécutif régional, le Président Huchon soit un peu plus libre de ses mouvements vis-à-vis d'amis qui étaient un peu encombrants, qui avaient une vision très conceptuelle de la gestion et qui mettaient des conditions d'attribution parfois un peu hors des réalités. Peut-être que le Président Huchon aura plus de marge de manœuvre.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Pouvez-vous ajouter quelque chose sur la Ville de Clamart ?

(Rires.)

M. le Maire

En revanche, Monsieur Conway, si les uns et les autres veulent nous aider à obtenir une subvention auprès du Conseil régional, j'en serais ravi.

Quand je fais ce genre de remarque, c'est malheureusement l'expérience. Je crois au début que beaucoup de gens veulent bien nous aider, ils nous disent : « oui, c'est formidable, montez des dossiers » ; quand nous montons les dossiers, on nous dit finalement : « non, c'est dangereux ce que vous faites ; au centre du giratoire, il y a un obstacle. C'est un arbre. Mais oui, mais c'est un obstacle. » Donc on n'a rien, on a zéro ; c'est ainsi. Ce n'est lié évidemment qu'à l'obstacle et en aucune manière à la couleur politique de la majorité municipale de La Garenne-Colombes. Cela n'a rien à voir.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Vous nous expliquerez quel est le résultat de la course pour l'obtention des subventions régionales.

1.12 - Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

M^{me} Roussillon

Nous devons redéfinir les représentants du Conseil Municipal et des personnalités qualifiées qui seront membres de cette commission.

Elle est obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants et a été créée en 2003. Nous devons la renouveler, suite au renouvellement du Conseil Municipal le 9 mars dernier.

Elle doit être composée d'un Président, M. le Maire, de 7 élus et de 28 personnes qualifiées et a pour rôle d'examiner tout projet qui concerne la délégation de service public.

Je vous propose d'approuver la nomination de ces membres selon la liste qui vous est soumise.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Je vais vous donner lecture de la liste. Ainsi, chacun l'aura en tête.

Représentants du Conseil Municipal :

- Claudine Labrousse ;
- Jean-Pierre Hervo ;
- Yves Perrée ;
- Christine Vaussoué ;
- Arnaud Houtart ;
- Adélaïde Naturel ;
- Christophe Conway.

Quant aux personnalités qualifiées, je vous propose :

- Christiane Allagnon ;

- Chantal Augeard ;
- Gérard Badower ;
- Jacques Berlhe ;
- Christophe Charbonneau ;
- Daniel Debuigny ;
- Eliane Elleaume ;
- Isabelle Goncalves ;
- René Kalfon ;
- Bertrand de Kergorlay ;
- Eric de Lepinay ;
- Jean Mahé ;
- Marie-Christine Neutre ;
- Yvan Pitorre ;
- Hervé Renault.
- Yves de Saint-Sernin ;
- Bernard Villers ;
- Gregory Ogorek ;
- Frank Haeseler ;
- Laurent Zacaropoulos ;
- Nathalie Bachelet ;
- Catherine Gamblin ;
- Nicole Georget ;
- Sophie de la Patelière ;
- Yamina Hamdani ;
- Jean-François Gizardin ;
- Sébastien Rivet ;
- Pierre Roussel.

Y a-t-il des remarques particulières ? Si vous n'en avez pas, je vous propose de ne pas voter à bulletin secret, mais de faire un vote bloqué, la liste ayant été composée avec l'accord de toutes les sensibilités politiques du Conseil Municipal. Aussi bien dans les membres du Conseil Municipal que dans les personnes qualifiées, il y a des gens très divers et tous très riches de la vie garennoise.

Je vous propose un vote bloqué à main levée. Êtes-vous tous d'accord ?

(Acquiescement des élus.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.13 - Délégation au Maire pour saisir la commission consultative des services publics locaux.

M. le Maire

Madame Roussillon, vous avez la parole pour saisir la commission consultative des services publics locaux.

M^{me} Roussillon

Vous avez tout dit.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Y a-t-il des remarques particulières à cette prise de parole synthétique de M^{me} Roussillon ?

(Rires.)

Pas de remarque particulière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

II - Services à la Population

Affaires scolaires

2.1 - Participation communale aux dépenses de fonctionnement d'un établissement privé sous contrat d'association.

M^{me} Roussillon

Je vous propose de porter la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Geneviève, qui est sous contrat d'association depuis 2006, à 536,32 euros par élève garennois, montant proche de la moyenne départementale des communes sur le 92.

Je vous rappelle que cette participation n'a pas subi de modification depuis trois ans et qu'il s'agissait de l'actualiser au regard des dépenses de fonctionnement de l'école.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Avez-vous des remarques particulières sur l'augmentation ?

Monsieur Billard, puis Monsieur Conway ?

M. Billard

Juste une question... N'étant pas élu à l'époque, pouvez-vous rappeler quel était le montant de cette subvention à l'époque ?

M^{me} Roussillon

La subvention était de 95 000 euros, sachant que nous participons de façon ponctuelle aux dépenses de l'école avec les cars, les transports, les animateurs, etc. Cela monte la subvention à 102 206 euros.

M. le Maire

381 euros en 2001 par enfant ; nous serions, si vous votez cette augmentation, à 536,32 euros.

Monsieur Conway ?

M. Conway

La subvention qui a été votée pour l'école Sainte-Geneviève de 62 000 euros correspond-elle à autre chose ? Dans la liste des subventions qui a été votée en début de séance...

M. le Maire

Il n'y a que cela que l'on vote. Est-ce 62 000 ?

M^{me} Roussillon

Non, ce sont 102 000 euros.

M. le Maire

Vous regarderez ; je pense que vous n'avez pas le bon chiffre.

M^{me} Roussillon

On l'a sorti du budget scolaire, parce que c'est une subvention.

M. le Maire

La moyenne départementale est à 530 euros, sachant que Neuilly est à 1 133 et tire la subvention vers le haut et que Saint-Cloud n'a pas de participation. Il y a de tout... Certaines ne participent pas du tout, comme Saint-Cloud, et d'autres participent à 1 133 euros.

Dans le tableau, vous ne le trouvez pas à Sainte-Geneviève, mais à OGEC.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Merci pour Sainte-Geneviève ! Une augmentation importante, de 10 %.

C'est l'AEGC qui est à 62 000 euros...

III - Culture, Jeunesse et Sports

3.1 - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Cercle des Arts Plastiques pour la période 2008-2011.

M. Perrée

Cette convention est arrivée à son terme. Le Cercle des Arts Plastiques a soumis un projet pour 2008 et il faut donc établir une nouvelle convention.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention jusqu'à 2011.

M. le Maire

Merci, Monsieur Perrée.

Avez-vous des questions ?

C'est une convention habituelle avec le Cercle des Arts Plastiques ; cela ne pose pas de problème particulier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

3.2 - Convention d'objectifs triennale entre la ville de La Garenne-Colombes et l'association Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes (AEGC) pour la période 2008-2011.

M. Perrée

C'est exactement pareil, mais s'agissant de l'AEGC.

Comme la convention arrive à son terme en mars, on va la renouveler.

Il s'agit d'autoriser M. le Maire à passer cette convention avec l'AEGC.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions ou interventions ? (*Aucune.*)

Nous votons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

3.3 - Convention de mise à disposition de locaux sportifs et culturels pour l'association La Garenne Jeunesse.

M. Perrée

L'association bénéficiait d'une convention de mise à disposition de locaux pour le complexe sportif Pierre-Denis et la rue Veuve-Lacroix.

Étant donné que l'emplacement du bâtiment 21, rue Veuve-Lacroix est dans la ZAC, il était nécessaire d'attribuer de nouveaux locaux à l'association La Garenne Jeunesse. Ils vont être installés au 34 bis, boulevard de la République ; il faut donc signer une convention triennale pour ce changement de locaux.

M. le Maire

Merci infiniment.

Je vous rappelle que la Ville a, par convention, donné à bail à la SEM de La Garenne-Colombes pour une durée de 35 ans la propriété du 34 bis, boulevard de la République, en vue de sa rénovation et de sa restructuration ; nous récupérerons dans 35 ans l'immeuble. En contrepartie, il y a une mise à disposition du local jeunesse à notre profit. Nous mettons ce local à disposition de La Garenne Jeunesse. C'est ainsi que le montage s'est fait.

Avez-vous des questions ou des observations ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

3.4 - Convention pour la Charte « Qualité du service » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'année 2008.

M. Dransart

Comme je l'ai évoqué pendant la présentation du budget, nous passons à la Charte « Qualité du service ».

Pour les nouveaux membres du Conseil Municipal qui ne connaissent peut-être pas l'opération, cette opération a été créée en 2004 par le travail de Ghislain de Boutray notamment. C'est une opération très intéressante, très appréciée des commerçants, dont l'objectif est de mettre en avant et de promouvoir le commerce et l'artisanat, les qualités à la fois d'accueil, d'information, la qualité de service proposée, par le biais d'enquêtes, d'appels mystères et de visites surprises, grâce au partenariat monté avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Nous renouvelons cette année l'opération qui est un succès, puisque, au fur et à mesure, le nombre de participants augmente. Nous sommes maintenant à plus d'une centaine ; 72 ont été récompensés. Cela permet aux commerçants après d'afficher leur « trophée » sur les différents thèmes exposés. On espère au moins dépasser ce cadre en 2008.

Il convient de renouveler cette opération pour un montant de 4 800 euros, ce qui n'est pas excessif par rapport aux résultats obtenus.

M. le Maire vous demande de bien vouloir l'autoriser à signer cette même convention pour 2008.

M. le Maire

Merci, Monsieur Dransart.

101 entreprises volontaires, 4 800 euros ; c'est un bon rapport, je trouve.

Avez-vous des questions particulières ou des remarques sur ce point ? Non.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

IV - Services Techniques

Bâtiments communaux

4.1 - Avenants au marché de rénovation et mise en valeur lumière de l'église Saint-Urbain Place de la Liberté – Société EGML (lot 2A : maçonnerie), GUERREIRO (Lot 5 : charpente-couverture-zinguerie), NOUVEL ASPECT (lot 6 : peintures intérieures et extérieures) et ETDE (lot 8 : électricité).

M. le Maire

Monsieur Hervo, qui est spécialiste de l'église, en tant qu'ancien enfant de chœur...

(Rires.)

M. Hervo

Il s'agit d'approuver un certain nombre d'avenants d'ajustement des marchés de travaux de l'église que vous avez dans le rapport qui présentait le détail de ces travaux, dont les montants sont tout à fait modestes en valeur relative, puisque le montant total des travaux est augmenté de 1,94 %, la plus grosse mauvaise surprise résultant des travaux d'électricité qui ont révélé une installation existante de l'église plus vétuste que nous ne l'avions imaginée.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui concernent quatre lots au marché de travaux de l'église qui sont en train de se terminer, hormis quelques travaux extérieurs de finition, avant enlèvement définitif des palissades et mise en lumière de l'édifice.

M. le Maire

L'éclairage est prévu pour quand ?

(Réponse hors micro d'une personne des services.)

M. le Maire

Fin de semaine pour la mise au point, mise en place des derniers candélabres dans deux semaines. Dans les 15 jours, éclairage définitif de l'extérieur de l'église.

Nous avons mis de la chaux ; ce n'est plus un mur en ciment. C'est plus beau, mais c'est évidemment plus fragile aux tags. Va donc être posé un anti-graffiti qui n'a pas une efficacité de 100 %, bien sûr, mais a tout de même une efficacité certaine.

Si vous n'avez pas de remarque ou de question, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Après l'église par M. Hervo, la police par M. Houtart.

4.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour changer la destination du local sur une parcelle sise 53, rue de L'Aigle cadastrée N 163 en vue d'y installer la police Municipale.

M. Houtart

Comme je l'ai annoncé dans le budget, nous allons déménager la police municipale qui était rue de Châteaudun et qui sera maintenant au 53, rue de L'Aigle, en face de la Bibliothèque. C'est aussi un endroit « de proximité » et facilement accessible pour tous les Garennois.

Nous allons évidemment réaménager ce local, qui est une grande pièce de 30 mètres carrés. Nous allons déposer pour cela un permis de construire et nous vous demandons de nous autoriser à faire ces aménagements et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. le Maire

Il y a quelques photographies et plans, éventuellement.

(Projection de plans.)

Vous avez le plan actuel. La rue de L'Aigle est ici ; tout le monde le voit. Une vitre, actuellement, et une grande pièce. Derrière, un bureau. Et il y a une petite cuisine.

Là, c'est la réhabilitation : la grande pièce accueil du public, on fait une petite cloison intermédiaire dans le bureau des agents, un bureau qui existe déjà est coupé pour créer un vestiaire pour le seul agent féminin ; il y en aura deux. Ici, le coin kitchenette. Derrière, dans la cour, il y a une pièce supplémentaire pour les vestiaires hommes.

Voilà la future façade. Vous voyez, on fait les travaux *a minima* ; on n'a pas modifié ce grand pan qui existe ici, on s'est contenté de repeindre. Il y aura quelques éléments de présentation. Nous sommes en face de la Bibliothèque actuelle, comme vous le savez.

Je précise que l'accessibilité pour les personnes handicapées a été revue avec l'Association des Paralysés de France (APF) qui nous a donné des conseils pour rendre le bâtiment accessible, avec un outil amovible qui sera mis en place.

Se posera ensuite la question de savoir si on utilise une place de stationnement devant qui serait réservée à la police municipale et, éventuellement, aux gens qui viendraient visiter. Il faudrait que l'on voie cela, une place ou deux.

M. Houtart

À mon avis, il est préférable que la police municipale puisse se garer facilement.

M. le Maire

Qu'elle ne soit pas en double file.

(Rires.)

La fin des travaux est prévue dans cinq mois.

Monsieur Macé ?

M. Macé

En termes d'ouverture de ce service et donc d'accueil de la population, qu'est-il prévu ?

M. le Maire

Vous voulez dire en horaires ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Je ne sais pas répondre sur cette question. Est-ce fixé d'ores et déjà ?

M. Houtart

On a commencé à en parler.

Comme vous le savez, ce sera au 53, rue de L'Aigle. On a pensé l'ouvrir le jour du marché, parce que le jour du marché, les gens ont besoin d'informations, d'être renseignés ; cela nous a semblé indispensable.

On est en train de regarder en termes de gestion d'équipe comment faire pour l'ouvrir le jour du marché.

C'est une première réponse.

Comme vous le savez et comme on vous l'avait dit, pour répondre à votre question de façon précise, il va y avoir un certain nombre de personnes en plus, donc on pourra mieux gérer les ouvertures en fonction de ce nombre de personnes. On finalisera une fois que le personnel sera entièrement engagé.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

Avec une discussion sur l'ouverture un peu tardive, si on pouvait pousser jusqu'à 20 heures 30, la vitrine ouverte jusqu'à 20 heures 30... Sachant que le commissariat de police nationale est ouvert 24 heures sur 24.

En attendant, nous sommes place de La Liberté, à la Belle Époque.

Si vous n'avez pas d'autre question sur la police municipale, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? 34 voix.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIJORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mme HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL,
1 abstention : M. CONWAY.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. Houtart

Puis-je me permettre de vous poser une question ? Pourquoi vous abstenez-vous, Monsieur Conway ?

M. Conway

Tout simplement, pour être concret, on est en train de réfléchir au fait de la superposition des missions entre la police nationale et la police municipale, notamment, vous l'illustrez parfaitement, par rapport aux heures d'ouverture, alors que le commissariat est ouvert 24 heures sur 24. Ce n'est ni une position pour, ni une position contre ; nous sommes simplement en train de poursuivre notre réflexion là-dessus.

M. le Maire

Merci.

M. Conway

C'est ce que l'on appelle un vote blanc.

M. le Maire

C'est ce que l'on appelle un vote blanc ; je suis d'accord.

V - Divers

5.1 - Décisions du Maire.

M. le Maire

N° 2008/55 : Contrat avec Charles Ams et Alexandra Ams pour la fête de la Ville.

N° 2008/56 : Marché à procédure adaptée : groupement de commande commune / CCAS de La Garenne-Colombes - Mission d'étude et de conseil pour la passation des contrats d'assurances de la Ville et du CCAS de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Vous avez un nombre considérable de décisions, puisque je n'ai pas fait grand-chose depuis 15 jours : deux décisions.

Pas de question ?

Avec Charles Ams et Alexandra Ams, j'ai passé un contrat : sculpteur de ballons et maquillage artistique ; ce n'est pas pour moi, mais pour les enfants lors des fêtes de La Garenne-Colombes qui auront lieu le 7 et le 8 juin.

Pas d'autre question ? (*Aucune.*)

5.2 - Questions orales.

M. le Maire

J'ai reçu deux questions orales de M. Billard.

M. Billard

Chers collègues, les questions portent sur le projet des deux résidences pour personnes âgées.

Premièrement, un projet de réalisation d'une résidence pour personnes âgées dépendantes est en cours d'étude dans le périmètre rue Sartoris - boulevard de la République, dans le cadre de la ZAC dite des Champs-Philippe.

Pouvez-vous nous indiquer si l'investisseur de cette opération est connu et qui aura la gestion ensuite de cet établissement ?

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet d'une éventuelle autre résidence pour personnes âgées dépendantes rue de Plaisance et rue de L'Aigle, à la place du CTM, où il y avait une opportunité soit d'ouvrir cette résidence, soit de faire des logements, avez-vous un point d'information à nous communiquer maintenant sur ce dossier ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Billard.

Sur le premier point, qui est l'EPAD (Établissement pour Personnes Âgées Dépendantes) situé sur le périmètre de l'ancienne Poste et de l'ancienne caserne de pompiers, actuellement, aucun investisseur n'est connu. La question de libération des terrains se pose.

En revanche, sur la deuxième opération, ex-Centre Technique Municipal, au coin de la rue de Plaisance et de la rue de L'Aigle, le processus de désignation d'un opérateur pour ce projet est effectivement lancé.

Nous avons environ 8 000 mètres carrés à construire. Ces 8 000 mètres carrés pourront être construits avec trois hypothèses :

- tout logement ;
- tout maison de retraite ;
- mi-logement, mi-maison de retraite médicalisée.

Nous avons écrit à tous les opérateurs qui se sont manifestés depuis trois ou quatre ans - nous recevons beaucoup de courriers à ce sujet - en leur demandant de nous confirmer leur intérêt, parce que certains nous ont écrit il y a longtemps, sur la question, en nous

faisant une offre pour la fin du mois qui nous permettra de recueillir sur les déclarations d'intention une dizaine de prestataires qui nous paraîtraient intéressants.

Nous demanderons à cette dizaine de prestataires de travailler précisément : avant-projet architectural, offre financière, etc.

J'espère pouvoir, avant la fin de l'été, leur demander une offre complète, qui ferait qu'en septembre ou octobre, nous pourrions avoir à réfléchir sur les offres qui nous sont proposées et avancer avant la fin de l'année.

Voilà le calendrier prévisionnel, sachant que nous en sommes aux balbutiements de la procédure.

La livraison n'est pas prévue avant mi-2011, dans le meilleur des cas. La libération des terrains, de toute façon, c'est septembre 2009.

Mes chers amis, je ne veux pas lever le camp avant d'avoir remercié les services et particulièrement Catherine Pouette, qui est ici, parce que vous avez eu à subir trois ou quatre séances en un mois. Je vous promets que ce ne sera pas pire dans le courant du mandat ; il s'agit simplement de l'installation du Conseil.

Nous nous retrouverons le 13 mai, soit quasiment demain, pour un Conseil Municipal supplémentaire.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

En termes d'organisation, il y avait deux choses : déjà, les dates des commissions et pouvons-nous avoir les dates des différentes commissions municipales. J'ai des contraintes professionnelles et cela me permettrait de m'organiser ; cela devient assez urgent.

M. le Maire

Je comprends... Nous ferons cela le plus vite possible.

La séance est levée à 22 heures 15